Rapport - n° 2018-A-02 ▸ Juillet 2018

Inspection générale des bibliothèques

Première étude d'impact de la politique des licences nationales

Rapport à

Madame la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

LISTE DES DESTINATAIRES

MADAME LA MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

M. PHILIPPE BAPTISTE, DIRECTEUR DE CABINET

M. NICOLAS CASTOLDI, DIRECTEUR ADJOINT DE CABINET

ENVOIS ULTÉRIEURS PROPOSÉS

- Madame la secrétaire générale
- Madame la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle
- Monsieur le directeur général de la recherche et de l'innovation
- Monsieur le chef du service de la coordination des stratégies de l'enseignement supérieur et de la recherche
- Monsieur le sous-directeur du pilotage stratégique et des territoires
- Madame la cheffe du département de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire
- Monsieur le président du Haut-Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES)
- Monsieur le président de la conférence des présidents d'universités (CPU)
- Monsieur le président de la conférence des grandes écoles (CGE)
- Monsieur le président-directeur général du CNRS
- Madame la présidente du Conseil d'administration de Couperin
- Monsieur le président du Comité de suivi de l'édition scientifique
- Monsieur le directeur de l'Abes
- Monsieur le directeur du Service du livre et de la lecture (ministère de la Culture)

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Inspection générale des bibliothèques

Première étude d'impact de la politique des licences nationales

Juillet 2018

Carole LETROUIT
Inspecteur général des bibliothèques

SOMMAIRE

Introduction **7**

1. Qu'est-ce que « la politique des licences nationales » ? **8**

1.1. L'émergence de l'idée de licences nationales en France 8

1.2. Le modèle allemand 10

1.3. Qu'entend-on aujourd'hui par « politique des licences nationales » ? 11

1.3.1. Les dispositifs reposant sur une licence nationale *11*

1.3.2. Quels bénéficiaires de ces dispositifs ? *13*

1.3.3. Quel cadre juridique ? *16*

1.3.4. Quels droits ? *19*

1.3.5. Quelles ressources documentaires ? *20*

1.3.6. Quelle gouvernance ? *21*

1.3.7. Comment définir la politique française des licences nationales ? *21*

2. Quels objectifs et quels impacts ? **22**

2.1. Quels sont les objectifs poursuivis par les différents dispositifs ? 22

2.2. Les objectifs sont-ils atteints ? 24

2.2.1. La constitution d'un socle documentaire pérenne et commun à l'ensemble des chercheurs. *24*

2.2.2. La plateforme Istex et les services aux chercheurs *26*

2.2.3. Les indicateurs retenus pour Istex dans le cadre de la convention ANR *28*

2.2.4. Les modèles économiques *30*

2.2.5. Quel soutien à l'édition scientifique française ? *34*

2.3. Quels impacts de cette politique des licences nationales sur les bénéficiaires ? 36

2.3.1. Quels usages des ressources documentaires acquises ou souscrites dans ce cadre ? *36*

2.3.2. Quelle notoriété et quelle visibilité des ressources documentaires d'Istex ? *39*

2.3.3. Quels gains économiques et qualitatifs ? *41*

3. Quel avenir pour les licences nationales ? **43**

3.1. Quelles difficultés subsistent ? 43

3.1.1. Quel avenir pour Istex ? *43*

3.1.2. Quelle répartition des rôles entre les acteurs (Abes/Couperin/Inist) ? *45*

3.1.3. Comment conjuguer politique nationale et autonomie des établissements ? *46*

3.2. Quels scénarios pour l'avenir ? 47

3.2.1. L'incidence du développement de l'accès ouvert aux publications sur les licences à venir *47*

3.2.2. Trois réflexions concernant Elsevier *50*

3.2.3. Une ouverture européenne pour Istex ? *50*

Conclusion **51**

Recommandations **53**

Annexes **55**

Introduction

Une double actualité conduit les acteurs de l'Information scientifique et technique à s'interroger sur la notion de « licence nationale ». En effet, le marché conclu par l'ABES et Elsevier pour une durée de cinq ans arrive à échéance le 31 décembre 2018 et le projet Istex financé par le Programme d'investissement d'avenir sera clôturé à la même date. Tous deux sont qualifiés de « licence nationale ». Deux autres dispositifs plus récents recourent également à cette appellation : le Plan de soutien à l'édition scientifique et l'infrastructure de recherche Collex-Persée. Ce rapport retracera dans un premier temps les origines de la politique des licences nationales qui sous-tend ces différentes concrétisations, puis analysera ses composants avant de tenter une définition et un premier bilan.

Le décret du 18 novembre 1998 relatif à l'évaluation des politiques publiques précise que cette dernière doit chercher à répondre aux questions suivantes : la politique examinée a-t-elle répondu aux objectifs fixés ? A-t-elle un impact significatif sur ses bénéficiaires ? Une réponse sera apportée à ces questions pour les dispositifs arrivés à terme, le projet Istex et le marché Elsevier. Cependant, l'essor de l'accès ouvert aux publications et de la science ouverte influe nécessairement sur la politique nationale en matière d'IST. Le Plan national pour la science ouverte lancé le 4 juillet 2018 entend généraliser ces pratiques. Dans ce nouvel environnement, quelle place réserver dans une politique documentaire nationale ou locale à l'acquisition de ressources ? L'avenir de la plateforme Istex dépend en partie de sa capacité à ingérer de nouvelles collections, mais n'est-il pas également conditionné par d'autres paramètres tout aussi importants (cadre juridique, développement des services…)? Les relations entre universités et organismes de recherche se sont nettement renforcées depuis l'émergence de l'idée de licences nationales. L'évolution du contexte de l'IST vers l'accès ouvert incite maintenant à repenser le rôle des différents acteurs de la politique nationale et à envisager des pistes nouvelles pour l'avenir à la hauteur des enjeux.

Des entretiens avec les parties prenantes et une étude attentive de la documentation existante ont nourri ce rapport qui s'inscrit dans la lignée des travaux conduits en 2010 et 2011 par l'IGB, à la demande du MESR[1].

[1] « Coûts, bénéfices et contraintes de la mutualisation des ressources électroniques : éléments de comparaison internationale et propositions », Pierre Carbone, IGB, rapport n°2010-012, octobre 2010.
« Optimisation des coûts de la documentation électronique dans les établissements d'enseignement supérieur et les organismes de recherche français », Pierre Carbone, IGB, rapport n°2011-13, décembre 2011.

1. Qu'est-ce que « la politique des licences nationales » ?

1.1. L'émergence de l'idée de licences nationales en France

En France, les éditeurs internationaux ont commencé à proposer un accès électronique à des revues scientifiques dans les années 1990. Ils ont rapidement adopté un modèle économique dit « big deal » qui se caractérisait par :

- une position monopolistique de l'éditeur, unique détenteur d'un titre donné,
- un barème de prix indexant le coût d'accès à l'électronique sur le chiffre d'affaire papier de l'établissement abonné,
- un abonnement qui privait le souscripteur de tout accès en cas de résiliation,
- une offre agencée en bouquets entravant les politiques documentaires des établissements.

En outre, la hausse continue du coût de ces ressources conduisait les institutions à renoncer à d'autres abonnements non gagés par un accord avec un éditeur international, au détriment des petits et moyens éditeurs scientifiques, notamment francophones.

Les acteurs de l'Information scientifique et technique (IST) ont tenté de contrecarrer les effets négatifs de ce modèle en mutualisant les négociations par le biais d'un **consortium pour l'accès aux ressources numériques (Couperin),** créé dès 1999 et mandaté par les universités, ou par le biais de **l'Institut de l'information scientifique et technique (Inist)** chargé en 2003 par le CNRS de souscrire des abonnements collectifs et d'organiser les accès pour ses chercheurs et ceux de l'Inserm par des portails thématiques.

L'idée de centraliser encore davantage la négociation pour aboutir à une « **licence nationale** » apparaît pour la première fois en France dans un document officiel en mai 2008. En effet, le **rapport du comité IST présidé par Jean Salençon**, alors vice-président de l'Académie des sciences, part du constat suivant : « l'accès à l'information scientifique et technique, sa circulation et sa disponibilité sont des facteurs clés de l'efficacité de la recherche scientifique, de la compétitivité industrielle et du progrès social », et prône un « new deal », sous la forme de licences nationales pluriannuelles, telles qu'elles existent dans d'autres pays. Ce rapport, commandité par les Directions générales de la recherche et de l'enseignement supérieur, vise à « définir les nouveaux périmètres et les éléments stratégiques d'une feuille de route de l'IST à l'heure où, dans l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche, se développent les très grandes infrastructures de la recherche et où la France prépare une feuille de route sur ses infrastructures ». Il formule également, avec une netteté inédite, le besoin d'une politique nationale, voire internationale, d'archivage des revues électroniques, afin de conserver une possibilité d'accès en cas de désabonnement.

Le nouveau bureau professionnel de Couperin, élu en 2008, se donne comme objectif prioritaire de porter politiquement le modèle des licences nationales et commence à instruire les modalités d'une déclinaison française. En mai 2009, Couperin, l'ADBU[2] et l'AURA[3] publient des propositions communes pour une politique nationale de l'IST. Les trois

[2] Association des directeurs et des personnels de direction des bibliothèques universitaires et de la documentation
[3] Association du réseau des établissements utilisateurs de l'ABES

associations s'appuient sur le constat d'un **accès très inégal** des établissements français d'enseignement supérieur aux ressources documentaires nécessaires à une recherche de haut niveau pour appeler à une politique nationale qui n'aurait pas « pour objectif de réaliser des économies directes », mais de « parvenir à une meilleure efficience (rapport coût global /satisfaction des usagers) ». « La mise en œuvre d'une politique d'acquisition de ressources documentaires sous forme de licences nationales constitue le principal moyen pour donner accès à ces ressources, de manière pérenne, et pour irriguer plus largement et plus équitablement les différentes communautés scientifiques ».

Ces propositions communes aux trois associations sont incorporées au rapport intitulé **« Schéma numérique des bibliothèques** », élaboré dans le cadre du **Conseil du livre** et remis en décembre 2009 par Bruno Racine, président de la Bibliothèque nationale de France, à la ministre de la Culture. Le Conseil du livre réunit des représentants des différents types de bibliothèques relevant aussi bien du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche que du ministère de la Culture. Lorsqu'il recommande de « mettre en œuvre une politique d'acquisition des ressources documentaires électroniques sous forme de licences nationales dans les cas qui s'avèreront les plus appropriés », il s'adresse à ces deux sphères. Ce périmètre confère une portée démultipliée à l'idée d'un accès homogène sur tout le territoire français. La communauté bénéficiaire envisagée dans ce rapport peut aller jusqu'à englober les usagers des bibliothèques publiques.

En novembre 2009, la Conférence des présidents d'université (CPU) publie le texte suivant dans sa lettre d'information : « La CPU **appelle de ses vœux une politique nationale de l'Information Scientifique et Technique pour réaffirmer le rôle de la recherche française dans la communauté internationale.** Dans cet esprit, en s'appuyant sur l'expérience de nos homologues européens, la CPU a proposé à la commission en charge du grand emprunt national que soit mise en œuvre **une politique de licence nationale pour les périodiques scientifiques,** avec rachat des ressources électroniques des années antérieures ; et que ce projet s'inscrive dans le cadre de la construction d'une bibliothèque numérique européenne, rassemblant l'ensemble des ouvrages publiés »[4].

Cette même année 2009, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche modifie son organisation. Une **MISTRD** (Mission de l'Information scientifique et technique et du réseau documentaire) remplace le Bureau de l'IST de la Direction générale de la recherche et la Sous-direction des bibliothèques et de l'information scientifique de la Direction générale de l'enseignement supérieur du Ministère de la recherche et de l'enseignement supérieur créée en mai 2007. Elle œuvre conjointement pour les deux directions générales au sein du **Service de la coordination stratégique et des territoires** et poursuit le travail engagé dans les anciennes structures sur les acquisitions de revues électroniques en s'intéressant particulièrement à l'exemple allemand. Une étude d'envergure internationale est confiée à l'Inspection générale des bibliothèques qui remet en octobre 2010 un rapport intitulé : **« Coûts, bénéfices et contraintes de la mutualisation des ressources électroniques : éléments de comparaison internationale et propositions ».**

Une politique nationale de l'IST implique une coopération entre universités et organismes de recherche. Le ministère crée à cette fin en janvier 2010 un comité de pilotage des acquisitions numériques comprenant un nombre égal de représentants des deux sphères qui sont rejoints à

[4] Lettre d'information n°26 du 27 novembre 2009

l'automne par un représentant du ministère de la culture et de la communication. Un comité technique composé de professionnels sélectionne les premières ressources à acquérir. Ces instances sont remplacées en 2011 par le comité de pilotage de la **Bibliothèque scientifique numérique et le segment BSN1** consacré aux politiques d'acquisition. Le ministère dégage des crédits qui permettent de financer pour un montant total de 3,75 millions les quatre premières licences nationales : Springer (archives de revues et 16 séries de livres électroniques), Proquest (EEBO – *Early English Books Online*), Gale (ECCO - *Eighteenth Century Collections Online*), Classiques Garnier (corpus des dictionnaires et des grammaires).

Mais il est évident que d'autres sources de financement doivent être recherchées. La CPU, Couperin, le CNRS et l'Abes saisissent l'opportunité qu'offre le **Programme d'investissement d'avenir** et répondent à un appel à projets sur les « initiatives d'excellence ». Le projet déposé présente la particularité par rapport aux autres dossiers Idex de viser à bénéficier à l'ensemble de la communauté de l'enseignement supérieur et pas seulement à celle d'un site. Formellement, il est néanmoins porté par l'université de Lorraine. **Le projet Istex, pour IST d'excellence,** reçoit un avis favorable définitif du jury international en juillet 2011. La convention d'attribution des moyens financiers par l'Agence nationale de la recherche et le Commissariat général à l'investissement est signée le 30 avril 2012. Le projet doit se dérouler sur trois ans. Il est porté par le CNRS et implique trois autres partenaires : Couperin, l'ABES et l'université de Lorraine.

Ces évènements surviennent dans un contexte européen de structuration des grandes infrastructures de recherche où les initiatives allemandes sont examinées de près par les universités et les organismes de recherche français.

1.2. Le modèle allemand

En 2004, la Fondation allemande pour la recherche (*Deutsche Forschungsgemeinschaft* - DFG) a décidé de financer l'acquisition de collections numériques complètes en s'appuyant sur sept grandes bibliothèques universitaires chargées de négocier et de gérer les licences correspondant à ces achats. Un comité indépendant d'universitaires et de bibliothécaires nommés par la DFG évalue les ressources soumises par les bibliothèques négociatrices et choisit celles qui seront financées. Elles sont généralement trop chères et trop spécialisées pour qu'un seul établissement se résolve à les acquérir. Cette politique a été suivie avec persévérance puisque la DFG y a consacré 110 millions d'euros entre 2004 et 2011 pour une centaine de bouquets de collections rétrospectives et de bases de données[5]. **L'objectif visé était de pouvoir ouvrir l'accès à ces ressources à toute personne résidant en Allemagne**, en excluant les usages commerciaux, ce qui justifie l'adjectif « national » qualifiant ces licences. La bibliothèque signataire du contrat est chargée de gérer ces accès. Toutes les ressources ont été négociées avec des droits d'accès perpétuel et d'hébergement local, mais ce dernier n'est pas assuré à ce jour à l'échelon national, le degré de centralisation approprié faisant débat dans un Etat fédéral.

A partir de 2006, une réflexion sur les abonnements courants a été lancée. Elle a abouti en 2011 à un nouveau modèle de licence dit « *Allianz-Lizenz* » (licence d'alliance) pour le

[5] A ce jour, on dénombre sur le site des licences nationales allemandes : 6 bases de données bibliographiques, 70 bouquets de revues, 8 ouvrages de référence, 95 bases de données en texte intégral

distinguer de celui des licences nationales, qui repose sur une participation volontaire des institutions au financement de l'abonnement. Certains contrats sont subventionnés à hauteur de 25 % par la DFG. Tous respectent des principes et une licence type établis par l'Alliance des organismes scientifiques allemands (*Allianz der deutschen Wissenschaftsorganisationen*). Dans la perspective des négociations à ouvrir avec les trois grands éditeurs internationaux (Elsevier, Springer et Wiley) pour le renouvellement des contrats arrivant à échéance en 2016 et 2017, l'Alliance a constitué en 2015 un groupe de projet appelé DEAL, réunissant des experts, et un comité de pilotage dirigé par le président de la Conférence des recteurs d'universités et de grandes écoles (*Hochschulrektorenkonferenz* – HRK).

Le modèle allemand des licences nationales a fortement inspiré les acteurs français « d'une part en raison de son antériorité mais aussi en raison de son caractère massif et continu ».[6] L'exemple de Couperin a, quant à lui, influé sur la création et la structuration de DEAL.

1.3. Qu'entend-on aujourd'hui par « politique des licences nationales » ?

Il existe aujourd'hui quatre dispositifs pour lesquels la notion de « licence nationale » est invoquée.

1.3.1. Les dispositifs reposant sur une licence nationale

- **Les achats d'archives et de corpus scientifiques dans le cadre du projet Istex**

Le projet Istex a permis d'acquérir pour un montant de **53,6 millions d'euros plus de 21 millions de documents auprès de 21 éditeurs internationaux différents.** Il s'agit toujours d'ensembles documentaires clos, appelés « archives », qui comprennent des collections rétrospectives de revues (18 bouquets), des livres électroniques (13 bouquets), des corpus de documents patrimoniaux numérisés ou des bases de données. Ils sont accessibles à partir des plateformes des éditeurs, mais aussi à partir de la plateforme Istex. L'ouverture des accès s'est échelonnée entre 2013 et 2018. La convention initiale prévoyait une durée de trois ans à compter de sa signature, soit jusqu'au 30 avril 2015. Toutefois trois avenants successifs ont prolongé le projet jusqu'au 31 décembre 2017, puis l'Agence nationale de la Recherche (ANR) a accepté de différer sa clôture à la fin 2018.

- **Le contrat Elsevier 2014-2018**

Un accord national qui s'est décliné en un groupement de commandes et un marché négocié porté par l'Abes a abouti à un abonnement d'un coût global de 174 520 371 euros pour cinq ans aux 2 200 revues de la *Complete Freedom collection* d'Elsevier accessibles via le service en ligne Science Direct. Il arrive à échéance le 31 décembre 2018.

[6] Gregory Colcanap, coordonnateur du consortium Couperin, dans « Istex : un gisement documentaire producteur de connaissances », BBF, N°1, 2013, p.66

- **Le Plan de soutien à l'édition scientifique française**

En novembre 2015, le Premier ministre a demandé à la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, en lien avec la ministre de la Culture, de concevoir un plan de soutien, d'incitation et d'accélération du passage au numérique pour les éditeurs français, publics et privés, afin de préserver et de développer la diversité des revues scientifiques françaises, en particulier en sciences humaines et sociales. « Ce plan est destiné à accompagner le choix d'inscrire dans le projet de loi « pour une République numérique » l'accès ouvert aux écrits scientifiques, au terme de délais d'embargo conformes aux recommandations européennes ».[7] L'arrêté du 2 janvier 2017 crée un Comité de suivi de l'édition scientifique pour la mise en place de ce plan de soutien et lui assigne entre autres pour mission d' « étudier les orientations d'une politique mutualisée d'acquisitions, notamment à travers des modèles de licences nationales ».

Trois **protocoles nationaux** se référant au Plan de soutien à l'édition scientifique ont été passés à ce jour avec **Cairn, EDP Sciences et OpenEdition**. Les deux premiers portent les signatures du coordinateur Couperin et du directeur de l'ABES auxquelles est adjointe celle du président de l'Alliance Athéna pour le troisième. Le courrier adressé par le Département de l'Information scientifique et technique et du Réseau documentaire (DISTRD) aux présidents d'université et aux directeurs d'établissement pour les informer de ces accords mentionne pour objet : « soutien aux protocoles nationaux » et distingue l'adhésion des établissements appelés à se mobiliser pour « pratiquer une politique d'achat responsable » et le soutien financier du ministère « à la modernisation du paysage éditorial » qui revêt « des modalités différentes, adaptées à l'économie des maisons d'édition co-contractantes ». Le soutien des établissements doit se traduire par la participation à un groupement de commandes négocié pour cinq ans (2017-2021).

Le groupement de commandes **Cairn** qui met en œuvre le protocole national compte 96 établissements (92 pour le précédent groupement) et diffère du précédent par sa durée : 3 ans fermes et 2 années optionnelles, des établissements et des collections de revues pouvant entrer ou sortir d'une année sur l'autre. L'autre volet du protocole national, celui des dispositions s'inscrivant dans le cadre du Plan de soutien à l'édition scientifique, est traité sous la forme d'un avenant n° 2 au marché, notifié en mai 2018. Il a pour objet : « la mise en place, à titre d'expérimentation, pendant la durée du marché, d'une réduction à un an de la barrière mobile d'un panel de 30 revues diffusées sur la plateforme cairn.info ». Cet avenant entraîne une augmentation du montant du marché de 931 000 € HT sur les 5 ans.

Le protocole national signé avec **EDP Sciences** a été décliné en deux marchés négociés. Le premier a pour objet de mettre à disposition des 65 membres du groupement de commandes les 29 revues électroniques disponibles sur la plateforme EDP Sciences et de permettre aux auteurs affiliés aux établissements membres du groupement de commandes de publier gratuitement leurs articles en *open access* dans les revues diffusées par EDP Sciences. Le second propose un modèle économique soutenable visant au développement de la publication en libre accès qui s'appuie sur plusieurs prestations appliquées aux données et métadonnées

[7] Extrait de la lettre de la ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche adressée le 21 juin 2016 au Premier ministre.

des revues publiées par EDP Sciences sur la période 2017-2021. Le montant global de ce dernier marché s'élève à 998 840 € HT.

Le groupement de commandes pour 4 ans (2018-2021) et le marché prévus dans le protocole concernant **OpenEdition** ne sont pas encore finalisés. Le protocole national entend « fixer un cadre d'actions visant à assurer un développement des revues en sciences humaines et sociales publiées en accès ouvert immédiat et une pérennité du dispositif mis en place sur les cinq prochaines années. A cette fin, il décide de soutenir politiquement et économiquement le modèle *open access fremium* développé par OpenEdition pour les revues ». Il définit des objectifs chiffrés d'augmentation du nombre de revues en accès ouvert sans barrière mobile. Le soutien financier du ministère contribuera à la refondation technologique de la plateforme Revues.org qui doit converger avec celle qui abrite OpenEdition Books.

- **Les achats de ressources documentaires de niche dans le cadre de l'infrastructure de recherche CollEx-Persée**

Le Groupement d'intérêt scientifique qui pilote l'infrastructure de recherche CollEx-Persée a été constitué en 2017. Il s'est doté d'une feuille de route pour 2018 sur laquelle figure l'objectif d' « acquérir des documents numériques spécialisés intéressant des communautés restreintes de chercheurs réparties sur le territoire national, et leur garantir un accès équitable. » Le conseil des membres dans sa séance du 20 novembre 2017, a émis le souhait de travailler avec Couperin afin de monter une expérimentation permettant de valider les conditions d'un accès national à des ressources acquises très spécialisées et d'élaborer un *vade-mecum* précisant le périmètre d'intervention de CollEx-Persée, l'organisation des achats et les modalités de stockage des ressources. Dans le cadre d'un appel à projets CollEx antérieur à la constitution du GIS, deux bouquets de livres numériques ont été acquis en licence « nationale » par d'anciens Cadist, Dauphine et la Bibliothèque interuniversitaire de santé de Paris : 27 ouvrages en économie-gestion de l'éditeur britannique Elgar (2012-2016) et 113 ouvrages de médecine de l'éditeur français Masson racheté par Elsevier (2015-2016). Cependant, les modalités d'accès ne sont pas comparables : les livres d'économie sont accessibles à partir de toute adresse IP située en France, les livres de médecine sont consultables dans 38 bibliothèques médicales françaises.

Ces quatre dispositifs IST qui revendiquent une envergure nationale ont atteint des degrés de maturité très divers : les deux premiers touchent à leur fin (décembre 2018). Le troisième, conçu en accompagnement à la mise en œuvre de la loi République numérique a tardé à se concrétiser. Le dernier est encore en phase d'instruction. Cette situation limite la portée d'une étude d'impact, mais permet néanmoins une comparaison sous certains angles.

1.3.2. Quels bénéficiaires de ces dispositifs ?

- **Istex**

Soucieux de préserver la cohérence des objets et des droits établis par chaque contrat passé avec un éditeur dans le cadre du projet Istex, les partenaires ont rédigé dès 2012, en se fondant

sur leur expérience, une **licence type** qui a servi de base à toutes les négociations. Elle comporte des définitions, dont celle de « **bénéficiaires** » : « personnes morales pour le compte desquelles la licence est souscrite à savoir l'ensemble des personnes ou organismes publics ou privés ayant une activité d'enseignement supérieur ou de recherche, ainsi que les bibliothèques publiques, notamment la BNF et la BPI. » et celle d' **« utilisateur autorisé** » : « s'entend de toute personne membre temporaire ou permanent d'un bénéficiaire, y compris les membres affectés en vertu d'un programme d'échange, pour la durée de cet échange. » L'inclusion des bibliothèques publiques dans le périmètre des bénéficiaires ouvre potentiellement l'accès à tout citoyen et renforce le sens de l'adjectif « national » accolé à ces licences.

Si l'on examine les différentes licences signées ensuite avec les éditeurs dans le cadre d'Istex, on observe quelques variations qui apportent des précisions sur l'implantation territoriale et la nature juridique des établissements exerçant cette activité d'enseignement ou de recherche. Plusieurs licences (Wiley, Elsevier, Cambridge University Press, Numerique premium…) définissent ainsi les **bénéficiaires** : « personnes morales de droit français situées en France pour le compte desquelles la licence est souscrite, à savoir l'ensemble des personnes ou organismes publics ou privés ayant une activité d'enseignement supérieur ou de recherche, et relevant au moins d'un statut suivant : Etablissements Publics Administratifs (EPA), Etablissements Publics à Caractère Scientifique et Technologique (EPST), Etablissements Publics à Caractère Scientifique, Culturel, et Professionnel (EPSCP),…Groupements d'Intérêt Public (GIP), Fondations reconnues d'utilité publique, Associations loi 1901 sans but lucratif soumis au contrôle financier de l'Etat, les Centres Hospitaliers Régionaux (CHR-CHRU), **la Bibliothèque Nationale de France,** les établissements coordonnés par les opérateurs du ministère des Affaires étrangères et européennes, les établissements d'enseignement supérieur privé. Hors du territoire français, les bénéficiaires sont exclusivement les cinq Ecoles françaises à l'étranger à savoir : l'Ecole française d'Athènes, l'Ecole française de Rome, la Casa Velasquez, l'Institut français d'archéologie orientale du Caire et l'Ecole française d'Extrême-Orient et les membres du réseau Latitude France dont la liste est disponible à l'adresse http://www.latitudefrance.org. Il est par ailleurs précisé que les accès par les campus à l'étranger des établissements d'enseignement supérieur, et tout ajout d'une nouvelle typologie de bénéficiaires seront préalablement autorisés par l'Editeur au cas par cas. »

Ces licences n'adoptent cependant pas une rédaction totalement uniforme. Celle qui figure ci-dessus provient de l'accord avec Numérique premium. La version de Wiley, Elsevier et CUP incluent les bibliothèques publiques en ces termes : « …les bibliothèques publiques (notamment la Bibliothèque Nationale de France et la Bibliothèque Publique d'Information)… ».

Dans ces mêmes licences, les **utilisateurs autorisés** sont décrits de la manière suivante : « (1) Pour les bibliothèques publiques, y compris la BNF : personnel administratif de la bibliothèque, les usagers de la bibliothèque utilisant des terminaux d'ordinateurs dans les locaux de la bibliothèque (« walk-in users ») dans les sites autorisés par les Bénéficiaires ; (2) pour les institutions ayant des missions d'enseignement supérieur et de recherche : étudiants actuellement inscrits à temps plein ou à temps partiel (« alumni » exclus), corps professoral, chercheurs et enseignants-chercheurs, personnel administratif, chercheurs et professeurs

invités, et walk-in-users dans les sites autorisés par les Bénéficiaires ; et (3) pour les autres types d'organisation : employés, prestataires indépendants et autres travailleurs temporaires tant qu'ils effectuent des tâches dans le cadre de leur emploi ou de la mission leur ayant été assignée par le Bénéficiaire et sur les sites des Bénéficiaires. Les utilisateurs autorisés peuvent accéder à la Base de données par le réseau d'un Bénéficiaire conformément au présent contrat ou accéder aux données de l'Editeur via la plateforme Istex à des fins de recherche et d'éducation ou autres fins non commerciales. »

Cette définition en compréhension[8] des bénéficiaires et des utilisateurs autorisés à partir d'une activité d'enseignement ou de recherche entraîne des variations qui traduisent une souplesse appréciable mais peuvent aussi être source de complication pour les établissements dans le discernement de ce qu'ils sont en droit de faire et dans la mise en œuvre de services utilisant ces corpus acquis dans le cadre du projet Istex.

- **Elsevier**

Le cahier des clauses administratives particulières du marché négocié passé avec Elsevier pour la mise à disposition de revues électroniques via le service en ligne Science Direct comprend en annexe une liste des abonnés qui sont les membres du groupement de commandes coordonné par l'Abes. **476 établissements y figurent.** Ce document fixe aussi les conditions d'évolution de cette liste (article 10.1) qui pourra être ajustée chaque année et le mode de calcul financier qui sera appliqué : « sont éligibles l'ensemble des personnes ou organismes publics ou privés de droit français situés en France ayant une activité d'enseignement supérieur ou de recherche et relevant au moins d'un statut suivant … », sont ensuite énumérés les types d'établissements publics égrenés dans la définition citée ci-dessus des bénéficiaires des licences d'archives en s'arrêtant aux Centres Hospitaliers Régionaux. **Les bibliothèques de lecture publiques sont écartées**. Les cinq écoles françaises à l'étranger sont en revanche incluses dans la liste des abonnés. Cette **définition en extension des bénéficiaires** implique que tout ajout d'un établissement doit faire l'objet d'un avenant au marché. Il n'est pas prévu qu'un établissement puisse sortir avant la fin du marché.

- **Plan d'accompagnement du passage au numérique de l'édition scientifique française**

Les protocoles d'accord nationaux passés avec Cairn, EDP Science et OpenEdition se déclinent en trois groupements de commandes qui reposent chacun sur une liste différente d'établissements participants pouvant évoluer par des entrées annuelles, ou éventuellement par des sorties autorisées dans le cas de Cairn au terme de la troisième ou de la quatrième année.

- **Centrale d'achat du CNRS**

La méthode adoptée par les partenaires d'Istex pour définir les bénéficiaires des licences passées avec les éditeurs suggère une comparaison avec les contrats souscrits par le CNRS en tant que centrale d'achat pour les bases de données *Web of science* (Thomson-Reuters) et

[8] En mathématiques, une définition en compréhension décrit un objet ou un concept par une propriété, tandis qu'une définition en extension liste la totalité des objets qui ont cette propriété.

Scopus (Elsevier). En effet, les bénéficiaires de ces accords-cadres sont définis en compréhension, comme le sont ceux des licences Istex : le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation du fonctionnement du CNRS, modifié par le décret n° 2015-1151 du 16 septembre 2015 stipule que les pouvoirs adjudicateurs liés à la gestion et au fonctionnement du service public de l'enseignement supérieur, de la recherche, de la valorisation de ses résultats et du transfert de technologie peuvent recourir aux contrats souscrits par la centrale d'achat du CNRS. Tout établissement contribuant au **service public de l'enseignement supérieur et de la recherche** peut donc soumettre au CNRS une convention partenariale et profiter des conditions obtenues dans ce cadre de mutualisation des achats**. Peut-on pour autant parler de « licence nationale » ?** Si les périmètres des institutions potentiellement concernées se recouvrent ou presque, les modalités de mise en œuvre induisent une différence cruciale : toutes les universités, grandes écoles et organismes de recherche n'ont eu qu'à communiquer leurs adresses IP à l'ABES pour se voir ouvrir l'accès aux ressources Istex sur les sites éditeurs dans un premier temps, puis sur la plateforme Istex. En revanche, l'accès au *Web of science* ou à Scopus suppose une démarche contractuelle et un financement qui apparentent cette procédure davantage à celle des groupements de commandes, si ce n'est que dans ce dernier cas les bénéficiaires sont définis en extension. Concernant les bases de données bibliométriques *Web of science* et Scopus, un appel d'offres aurait conduit à une mise en concurrence et donc à une élimination d'un des deux produits alors que les établissements souhaitent pouvoir choisir. Les contrats passés par la centrale d'achat du CNRS permettent d'opter pour l'un ou pour l'autre, voire pour les deux. Potentiellement, un contrat souscrit par une centrale d'achat peut être assimilé par sa portée à une « licence nationale » ; mais en situation de négociation, les enjeux ne peuvent pas être formulés de façon aussi stratégique et politique : l'incertitude qui plane sur le nombre d'établissements qui concrétiseront leur engagement affaiblit la position du négociateur face aux éditeurs.

1.3.3. Quel cadre juridique ?

- **Istex**

Le projet Istex est régi par la **Convention attributive d'aide** passée entre l'Etat représenté par le Premier ministre, l'ANR et le CNRS porteur du projet. Elle a pour objet de définir les modalités d'exécution et de financement du projet sélectionné dans le cadre des « Initiatives d'excellence ». L'établissement porteur s'engage à réaliser le projet, à affecter l'aide obtenue à la réalisation exclusive de ce dernier, à produire des comptes rendus scientifique, technique et financier, ainsi qu'à évaluer le projet au moyen d'un tableau de bord de suivi annexé à la convention. L'article 7 de ce document décrit le caractère collectif du projet : il sera mené par quatre partenaires : le CNRS, l'université de Lorraine agissant pour le compte de la CPU, l'Abes et Couperin. L'établissement porteur devra conclure avec les autres partenaires un accord de consortium précisant la répartition des tâches, des moyens humains et financiers et des livrables, le partage des droits de propriété intellectuelle des résultats obtenus dans le cadre du projet, le régime de diffusion des résultats et la valorisation de ceux-ci.

L'Accord de consortium a été signé par les quatre partenaires le 15 avril 2013. L'article 3 précise que cette démarche ne peut être assimilée à la constitution d'une entité juridique et

n'implique aucune solidarité entre les parties. Le **comité de pilotage BSN** est investi d'un rôle consultatif sur saisine du coordonnateur du projet (le CNRS). Un **comité exécutif** composé d'un représentant de chacune des parties et présidé par le coordonnateur est créé afin de suivre l'avancement du projet. Il décide de la politique d'acquisition des données auprès des éditeurs après consultation du Comité de pilotage BSN. Toutes les décisions sont prises à l'unanimité des membres. L'accord est conclu pour trois ans à partir de la date d'effet qui est fixée au 30 avril 2012 et peut être prolongé par avenant. L'annexe 1 qui décrit le projet reprend exactement celle de la Convention attributive d'aide. Elle ventile les fonctions entre les partenaires selon le tableau suivant :

Fonctions	Partenaire du projet opérateur pour cette fonction	Partenaires en appui
Recueil des besoins des communautés de recherche	Couperin	Organismes hors périmètre Couperin
Evaluation et sélection des ressources	Couperin	Organismes hors périmètre Couperin
Négociation et acquisition	ABES	Couperin
Gestion des accès et des droits	ABES	Bénéficiaires d'Istex
Signalement des ressources	ABES	
Hébergement et exploitation des données	CNRS	
Développement des services à valeur ajoutée	CNRS	Communautés scientifiques
Analyse de l'utilisation et des usages	CNRS	
Recherche et services	université de Lorraine	Communautés scientifiques, INIST-CNRS
Archivage pérenne des données	CNRS	CINES

La **licence type** qui doit servir de base à la négociation avec les éditeurs est annexée à la Convention attributive et à l'Accord de consortium. Elle est déclinée pour chaque acquisition de ressource sous la forme d'un contrat de licence qui est signé par l'éditeur et par l'Abes. **Les institutions accédant aux collections rétrospectives et corpus documentaires acquis dans le cadre du projet Istex ne sont liées par aucun acte juridique aux éditeurs de ces**

ressources. L'article 13 de la licence type détermine les responsabilités de l'Abes, des bénéficiaires et des utilisateurs autorisés dans les termes suivants : « chaque utilisateur autorisé n'est responsable que de ses propres actes et il appartient en conséquence à l'Editeur en cas d'utilisation non conforme de poursuivre la personne responsable notamment en se fondant sur l'adresse IP d'accès à sa base de données. L'ABES ne pourra être tenue pour responsable des utilisations faites de la Base de données et des Données par les Bénéficiaires et les Utilisateurs autorisés. L'Abes tient les Bénéficiaires informés de leurs obligations au titre de la présente licence nationale souscrite pour leur compte par la mise à disposition de cette licence ». L'Abes a répondu à cette injonction en ouvrant un site www.licencesnationales.fr qui décrit chacune des ressources acquises dans le cadre du projet Istex et donne accès au contrat de licence signé.

- **Elsevier**

L'abonnement à la *Complete Freedom Collection (CFC)* est encadré sur le plan juridique par les documents du marché négocié passé entre Elsevier et l'Abes et le contrat de licence d'utilisation signé par chacune des institutions abonnées. Le cahier des clauses administratives particulières du marché comprend en annexe la liste des revues composant la base de données dénommée *Complete Freedom Collection.* Il fixe les conditions d'évolution des contenus souscrits et de livraison d'exemplaires imprimés à certains établissements au titre de la conservation[9]. Le contrat de licence précise que l'institution abonnée a accès au texte intégral de tous les titres de revues publiés depuis le 1er janvier 1995. Le CCAP traite aussi le cas des abonnés qui ont dans leur historique des titres ne faisant plus partie de la *Complete Freedom Collection*. Il garantit à ces institutions le maintien de l'accès. Ces titres sont listés dans l'annexe 4 et repris pour chaque abonné dans son contrat de licence. Le CCAP organise enfin le suivi du marché en déterminant un calendrier de réunions annuelles avec le titulaire et des informations qui devront être transmises très régulièrement à l'Abes et au consortium Couperin :

- le nombre total d'articles publiés dans les revues de la CFC pendant l'année considérée

- le nombre total d'articles publiés dans les revues de la CFC en accès uniquement par abonnement

- le nombre total d'articles publiés en *open access gold*[10] dans les revues hybrides de la CFC

- le nombre total d'articles publiés en *open access gold* dans des revues totalement en *open access* de la CFC

- le nombre total d'articles retirés de la CFC

- la liste des articles publiés avec au moins un auteur appartenant à une institution française, en précisant pour chaque article si la publication a été réalisée ou pas en *open access gold*.

[9] Le CTLES sera ensuite chargé de la répartition par le ministère.

[10] *Open access gold* signifie ici mise en accès ouvert après acquittement par l'auteur (ou son établissement de rattachement) de frais de publication (*Article Processing Charges* : voir note 20)

- **Plan d'accompagnement du passage au numérique de l'édition scientifique française**

  Les trois accords rattachés à ce plan sont régis chacun par un protocole national, un marché négocié pour un groupement de commandes et un contrat de licence signé par chaque membre du groupement.

1.3.4. Quels droits ?

- **Istex**

L'originalité du projet Istex réside dans sa double ambition revendiquée dès sa genèse : acquérir de manière pérenne des collections rétrospectives *et* les héberger sur une plateforme indépendante de celle des éditeurs permettant de développer des services. Aucun pays jusque-là n'avait conjugué ces deux objectifs[11]. Cette volonté impliquait de négocier des droits qui n'existaient dans aucune des licences nationales mises au point par d'autres pays, à savoir les droits de **propriété intellectuelle nécessaires et suffisants pour pouvoir modifier, enrichir et exploiter les données et les métadonnées, ce qui suppose d'avoir le droit de les stocker sur une plateforme dédiée,** alors que les autres pays accèdent aux ressources acquises uniquement par les sites des éditeurs. Ces droits sont inscrits dans les licences Istex et ils sont identiques pour tous les établissements bénéficiaires, ce qui évite une gestion complexe de portefeuilles de titres ou de droits différents. **Ainsi le projet Istex se caractérise-t-il par une cohérence des droits très forte qui sécurise le développement de services manipulant les données hébergées sur la plateforme.** Les délais nécessaires pour créer celle-ci impliquaient d'obtenir également le droit d'accéder aux collections acquises à partir du site des éditeurs, droit qui pouvait être exercé sans autre démarche que la transmission d'une liste d'adresses IP. Ce droit a été inclus dans toutes les licences signées, mais pour une durée limitée le plus souvent à cinq ans.

- **Elsevier**

Le CCAP du marché Elsevier accorde aux abonnés un droit d'accès pérenne sur l'ensemble des titres de la *Complete Freedom Collection* pour la période 2014-2018 à la fois via la plateforme du titulaire (Elsevier) et via la plateforme Panist (Plateforme d'Archivage national de l'Information scientifique et technique) ou toute autre plateforme nationale de dépôt appelée à la remplacer. Le contrat de l'abonné précise les modalités selon lesquelles ce dernier pourra au terme du contrat continuer à accéder aux numéros parus pendant cette période à partir de la plateforme nationale ou à partir de la plateforme de l'éditeur moyennant un prix annuel basé sur le nombre d'articles téléchargés par l'abonné pendant les douze derniers mois.

La plateforme Panist a été développée par l'Inist afin de garantir l'accès aux titres possédés en cas de résiliation d'abonnement. Elle est opérationnelle depuis 2013 et trouve pleinement son utilité dans le cas de la licence Elsevier. Les livraisons venant alimenter Panist sont prévues dans les quatre premiers mois de 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019 dans un format propriétaire (EFFECT 4.1). L'Inist devra assurer la gestion des droits d'accès des abonnés qui varient en

[11] L'Allemagne a envisagé un hébergement local, mais ne l'a pas réalisé (voir 1.2)

fonction des portefeuilles historiques de chacun. Elsevier fournira les informations nécessaires et attend en retour des rapports annuels d'utilisation.

Ce marché comporte aussi pour la première fois dans un accord concernant des collections courantes une clause sur la fouille de textes et de données : « tous les contenus accessibles et souscrits sur la plateforme du Titulaire dans le cadre de cet accord seront utilisables à des fins de *text and data mining* notamment via une interrogation des données par une API[12] connectée à la plateforme Science Direct, conformément aux stipulations de contrat de licence ». Ce dernier précise que l'abonné pourra « charger et intégrer les résultats (la production TDM) sur le serveur utilisé par le système de text-mining de l'abonné en vue de sa consultation et de son utilisation par les utilisateurs autorisés ».

1.3.5. Quelles ressources documentaires ?

La politique des licences nationales telle qu'esquissée dans les rapports Salençon et Racine et telle que déployée dans le projet Istex ciblait uniquement des collections rétrospectives et des corpus clos. Pourquoi avoir abandonné ce principe et tenté de passer une licence nationale pour l'abonnement aux revues Elsevier ? Il semble qu'une attitude pragmatique ait prévalu et emporté la décision. Les allemands avaient déjà franchi ce pas en 2011 en élaborant les « licences d'alliance » et la négociation d'un accord avec Elsevier sur les mêmes bases que le précédent contrat était compromise par des voix discordantes qui annonçaient leur retrait. La licence nationale est alors apparue comme la seule solution permettant de négocier de façon unie en ôtant la possibilité à l'éditeur de faire une proposition plus avantageuse à certains établissements et donc de diviser pour mieux imposer ses conditions. Le périmètre des bénéficiaires a été sensiblement élargi, il englobait 147 établissements pour le contrat précédent (2011-2014) contre 476 recensés dans l'accord 2014-2018, pour un montant financier stable. Ce choix de la négociation Elsevier pour tester une licence nationale sur des abonnements courants s'explique aussi par ce nombre d'adhérents au groupement de commandes, le plus gros de ceux existant en France, et par les montants financiers en jeu, environ 34 millions d'euros par an, ce qui équivaut à un tiers des dépenses documentaires annuelles des bibliothèques universitaires françaises : en 2015, les dépenses documentaires des bibliothèques universitaires comptabilisées dans l'ESGBU atteignent 96,45 millions auxquels il faut ajouter 17, 2 millions provenant du programme 150, prélevés sur la dotation des universités et versés à Elsevier . Mais d'autres institutions contribuent également à ce chiffre d'affaires d'Elsevier : pour certains organismes de recherche, l'abonnement à la CFC ponctionne plus de la moitié de leur budget documentaire.

Les protocoles nationaux concernent eux aussi des ressources en plein développement, que ce soient sur la plateforme de Cairn, celle d'EDP Sciences ou encore celle d'OpenEdition. En revanche, le GIS Collex-Persée entend se limiter à des collections rétrospectives ou des corpus clos.

[12] *Application programming interface :* interface de programmation d'applications

1.3.6. Quelle gouvernance ?

L'accord de consortium entre les partenaires du projet Istex instaure une gouvernance à deux niveaux : un **comité exécutif** constitué des représentants des quatre institutions partenaires qui se réunit régulièrement et impulse l'avancement du projet, **le comité de pilotage de la BSN** consulté sur les orientations stratégiques. Cette répartition des rôles permet de concilier une réactivité forte et une prise de décision au plus haut niveau.

L'évolution notable de la politique des licences nationales que traduit le contrat Elsevier 2014-2018 se caractérise certes par un changement du contenu puisque ce ne sont plus des collections rétrospectives qui sont négociées, mais aussi par une **réorganisation du consortium Couperin.** En octobre 2012, le comité de pilotage de la BSN se prononce en faveur de l'adhésion à Couperin des grandes institutions qui n'en faisaient pas partie jusque-là : le CNRS, l'Inserm, le CEA, l'INRA, l'Institut Pasteur et également la BNF. Cet accroissement sensible de périmètre a impliqué une adaptation de la gouvernance du consortium et une refonte des statuts en 2013. Les différents acteurs de l'IST en France se retrouvent désormais dans des instances et des groupes de travail où ils dialoguent et travaillent ensemble. La négociation Elsevier est menée par une équipe désignée conjointement par toutes les parties prenantes du groupement de commandes et dotée d'un mandat clair, ce qui lui confère une légitimité très forte. Le comité de pilotage de la BSN[13] joue là aussi un rôle consultatif. Il ne peut imposer de décision, Couperin étant une association d'établissements autonomes. Il assure cependant une articulation des choix opérés dans les deux sphères, associative et ministérielle.

Dans le cas des protocoles nationaux, le Comité de suivi de l'édition scientifique a pour fonction « d'étudier les orientations d'une politique mutualisée d'acquisitions ». Les négociations sont menées par Couperin pour le compte de ses membres. Toutefois, le MESR finançant le volet soutien à la « modernisation du paysage éditorial », intervient plus directement dans les discussions et la rédaction des accords.

1.3.7. Comment définir la politique française des licences nationales ?

Il ressort des analyses précédentes que la politique française des licences nationales est fondée sur deux rapports publiés en 2008 et 2009 et se caractérise par une volonté d'englober un spectre de bénéficiaires le plus large possible, défini en compréhension (activité de recherche), ou en extension (liste d'abonnés). La visée nationale cible de fait la communauté des chercheurs, disséminée sur le territoire français, toutes disciplines confondues. Les principes retenus par les membres du GIS Collex-Persée pour leur expérimentation sur les ressources à acquérir en licence nationale s'inscrivent dans la même logique : elles sont très spécialisées, mais doivent être accessibles à tous les chercheurs quel que soit leur champ disciplinaire.

[13] Le comité de pilotage de la BSN était présidé par le MESR et se composait de 8 représentants de la CPU, 2 de la CGE, 2 de la CDEFI, 7 des organismes de recherche, 1 du Ministère de la culture et de la communication. Il est remplacé depuis cette année par le Comité pour la Science Ouverte (COSO).

Plus que la forme juridique ou le mode de financement, c'est le périmètre du consortium Couperin étendu jusqu'à inclure l'ensemble (ou presque[14]) des universités, grandes écoles, organismes de recherche, centres hospitalo-universitaires et même la BNF, ainsi que la centralisation de la négociation encadrée par un mandat donné aux négociateurs qui confèrent un caractère national aux licences signées dans le cadre des différents dispositifs évoqués.

Le modèle français de la licence nationale se distingue aussi par l'insistance déployée pour obtenir un droit d'accès pérenne et des droits d'exploitation des données et métadonnées qui impliquent la livraison de celles-ci et leur chargement sur une plateforme développée par les bénéficiaires (Panist, Istex). Les accords passés dans le cadre du Plan de soutien à l'édition scientifique et les principes validés par le GIS Collex-Persée prévoient eux aussi un versement des données sur Istex, à l'exception notable de l'avenant au marché avec Cairn qui n'en fait qu'une option à soumettre aux éditeurs de revues. Dans la mesure où le projet est conçu comme une expérimentation, des possibilités de retour en arrière ont été préservées. Une intégration à Istex supposerait en outre un changement de régime juridique des articles pour passer à des licences *Creative Commons.*

Le type de ressources documentaires (rétrospective ou courante), la discipline couverte et la langue de rédaction ne constituent pas un dénominateur commun de la politique française des licences nationales, même si l'accent a été mis depuis deux ans sur la négociation de ressources francophones.

2. Quels objectifs et quels impacts ?

2.1. Quels sont les objectifs poursuivis par les différents dispositifs ?

Les objectifs que s'assigne le projet Istex sont décrits dans l'annexe 1 de la Convention ANR :

- Créer un **socle documentaire numérique pérenne et commun** à l'ensemble des chercheurs, en « réponse aux inégalités territoriales et institutionnelles qui constituent aujourd'hui un frein à la recherche française. » Cette dernière assertion est étayée par le renvoi à plusieurs études montrant la corrélation entre la disponibilité des ressources documentaires et la productivité ainsi que la qualité de la recherche ;

- Concevoir une **plateforme nationale** qui donne accès aux ressources acquises et à des services aux chercheurs, favorisant un travail transdisciplinaire ainsi que des usages différents, et interopérable avec l'environnement numérique local des usagers.

La construction de cet outil national et pluridisciplinaire vise aussi à :

[14] Couperin compte 253 membres : 108 universités et établissements assimilés, 29 organismes de recherche, 87 écoles, 3 bibliothèques dotées de la personnalité morale et 26 autres organismes ayant une mission d'enseignement supérieur ou de recherche.

- Renforcer le poids des acheteurs publics de la recherche regroupés face à une offre oligopolistique ;

- Contribuer à l'intégration d'un espace européen de la recherche.

La construction d'un système ouvert, permettant le développement de nouveaux services par la communauté implique :

- D'obtenir le droit de modifier, enrichir et exploiter les données et les métadonnées livrées dans un format structuré et, plus globalement, d'aboutir à une cohérence systémique des droits ;

- D'assurer la conservation pérenne des données.

Les objectifs du contrat passé avec **Elsevier** peuvent être reconstitués à partir de déclarations tenues à l'époque par le président et le coordonnateur du consortium Couperin. Ils peuvent se résumer ainsi :

- Centraliser la négociation de façon à renforcer le poids de l'acheteur public et à éviter les divisions qui profitent à l'éditeur ;

- Obtenir des conditions tarifaires en baisse ou en augmentation inférieure à celle du précédent contrat ;

- Changer de modèle économique : abandonner la référence historique au chiffre d'affaire papier pour fixer la redevance de chaque établissement et se fonder sur le critère de la population desservie. La liste des informations qu'Elsevier doit fournir chaque année sur l'évolution des publications en *open access gold* laisse penser que les négociateurs souhaitent aussi suivre la progression d'un autre modèle économique, celui de *l'open access*, qui divise trop pour dessiner alors une vraie alternative, mais pourrait mûrir et en fournir une au terme de l'accord signé en 2014 ;

- Obtenir un accès pérenne aux revues pour les articles parus pendant la durée du contrat et le droit de les charger sur une plateforme nationale.

Les **protocoles nationaux** signés en 2017 pour Cairn, EDP Sciences et OpenEdition ont expressément pour finalité de soutenir l'édition scientifique française et d'accélérer son passage au numérique et à l'accès ouvert.

2.2. Les objectifs sont-ils atteints ?

2.2.1. La constitution d'un socle documentaire pérenne et commun à l'ensemble des chercheurs.

A partir de sa connaissance de l'offre des éditeurs et des collections déjà constituées par les établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche, Couperin a défini une typologie des ressources à acquérir dans le cadre d'un projet national : des ensembles documentaires clos composés de collections rétrospectives de périodiques, de livres numériques, de données bibliographiques et de corpus de documents numérisés. Les cartes et les images sont exclues, seules des ressources textuelles pourront être exploitées par les services déployés sur la plateforme. Tous les champs disciplinaires seront couverts afin de faciliter la pluridisciplinarité.

Le processus d'acquisition est séquencé en trois étapes :

- le recueil des besoins des utilisateurs et la définition des priorités d'achat
- le recueil des offres des éditeurs
- la négociation et l'acquisition.

Les chercheurs ont été consultés directement au moyen d'une enquête menée entre août et fin octobre 2012. Les réponses n'étaient pas guidées par des listes de ressources restreignant le choix, les chercheurs formulaient librement leurs besoins. Environ 6 % de la population cible se sont exprimés. 65 % des demandes portaient sur des revues scientifiques sans que la différence entre abonnement courant et collections rétrospectives soit clairement perçue. Les sociétés savantes ont aussi été sollicitées.

Parallèlement, les éditeurs ont été invités à déposer des offres commerciales pour leurs produits selon une grille proposée, la licence type étant mise à disposition. 240 offres provenant de 52 éditeurs ont été rassemblées en 2013.

Une campagne de tests a été ouverte fin 2013 sur 148 ressources de façon à obtenir un avis des chercheurs.

Les résultats de ces consultations directes des utilisateurs potentiels ont été croisés avec les analyses confiées à des spécialistes (professionnels de l'IST et chercheurs) et avec les indicateurs bibliométriques pour les champs disciplinaires où ils ont un sens. La présence des titres envisagés dans des listes de référence telles que celle de l'HCERES, dans des bibliothèques étrangères de renom et dans le Sudoc a également été étudiée. L'ensemble de ces résultats pour chaque revue ou ensemble de revues caractérise sa pertinence scientifique.

Cependant, cette politique d'acquisition est tributaire des offres déposées et certaines ressources très attendues des chercheurs n'ont pas été proposées (IEEE, certaines ressources en sciences humaines) ou l'ont été beaucoup plus tard : les négociations avec ACS n'ont abouti qu'en 2017. Elle doit également tenir compte de l'enveloppe financière disponible et

des modalités d'achat envisageables (marché négocié, appel d'offres avec mise en concurrence…).

Les offres recueillies en 2013 ont nourri deux vagues d'acquisition successives (2013, 2014) avant qu'un deuxième appel d'offres et une troisième vague d'acquisition soient lancés en 2015. Après la prolongation du projet, un troisième appel d'offres a été réservé en 2017 aux éditeurs scientifiques francophones dans le souci de rééquilibrer la représentation linguistique sur la plateforme Istex et de soutenir ce secteur d'activité en complémentarité avec les protocoles nationaux adoptés au même moment.

A la mi-mars 2018, la plateforme Istex héberge 21 millions de documents qui sont à 67 % des articles, à 5 % des « books reviews », à 4 % des « review articles » et à 1,6 % des livres numériques (345 000 dont 300 000 sur ECCO et EEBO). 14 % des documents sont de nature indéfinie. Ils proviennent d'une vingtaine d'éditeurs dont les plus représentés sont[15] :

- ✓ Elsevier : 6 015 585 documents
- ✓ Wiley : 5 166 358
- ✓ Springer (journals) : 3 905 350
- ✓ Oxford university press : 1 450 708
- ✓ Cambridge university press : 836 414

Répartition par champ disciplinaire, selon les catégories de l'Inist :

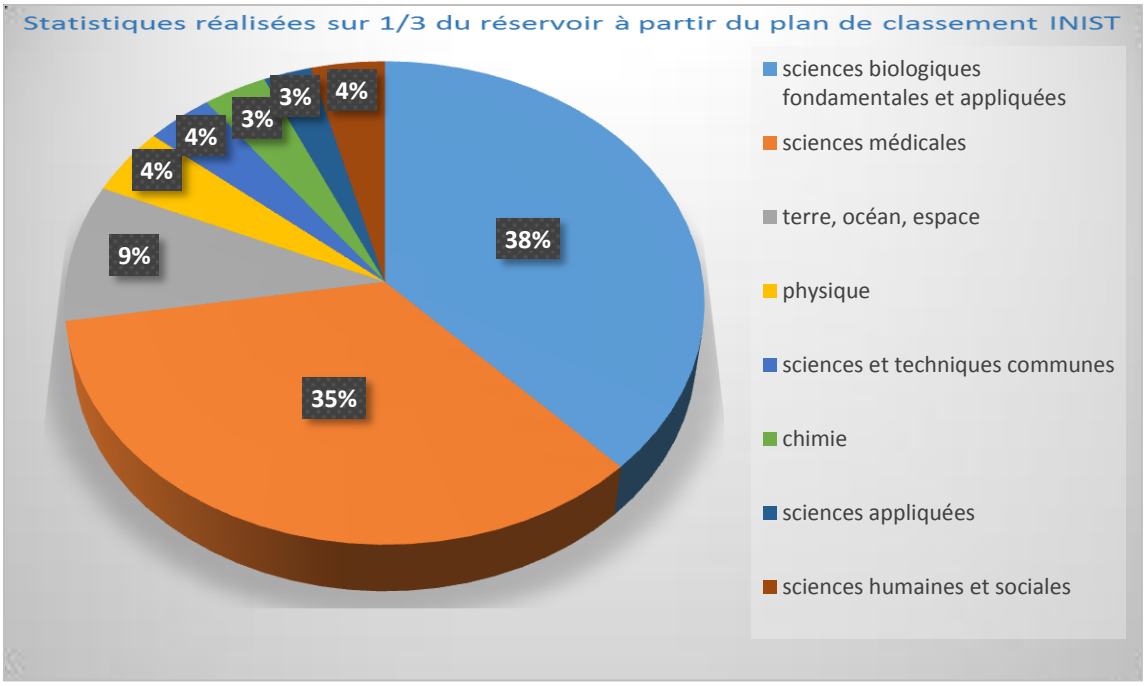

Source : Laurent Schmitt, journées Istex, 15-16 mars 2018

[15] Voir en annexe 3 la liste complète des corpus Istex telle que disponible sur le site www.licencesnationales.fr au 23 juillet 2018.

85 % de ces documents sont en anglais, 5,8 % en allemand et 1 % en français.

Le document le plus ancien date du 15e siècle ; le plus récent de 2015.

73 % ont été publiés au 20e siècle, 21 % au 21e siècle (734 136 entre 2011 et 2015)

Cet ensemble constitue-t-il un socle documentaire suffisant et satisfaisant ? Il a paru utile d'interroger la responsable du département des négociations de Couperin. Selon elle, les sciences exactes sont bien couvertes, des lacunes subsistent en physique du fait de l'absence des sociétés savantes américaines, les sciences appliquées sont mal servies parce que IEEE, ACM et SIAM ne sont pas présents, quelques grands éditeurs des sciences médicales manquent, seules des offres pluridisciplinaires couvrent très partiellement le droit et l'économie, enfin les sciences humaines et sociales ne disposent que de petits ensembles disparates.

Il est certes possible d'améliorer la couverture documentaire résultant de ces acquisitions aussi bien d'un point de vue disciplinaire que linguistique. Les Allemands ont construit un socle plus large encore. Mais ils ont investi deux fois plus d'argent dans cette opération. Tout autant que l'élargissement de l'offre, il est utile de privilégier l'articulation avec les abonnements courants qui englobent souvent les archives (ou collections rétrospectives) les plus récentes. Ces derniers étant souscrits par les établissements, l'intégration de la plateforme Istex dans le système d'information documentaire local permet aux chercheurs d'interroger l'ensemble d'une collection des numéros les plus anciens aux derniers parus.

Recommandation : Compléter ponctuellement les collections disponibles sur la plateforme Istex pour les domaines encore mal couverts. S'appuyer sur le GIS Collex-Persée pour les ressources s'adressant à une communauté potentiellement très réduite, en particulier en ALSHS (Arts, lettres, sciences humaines et sociales). Etablir dans la mesure du possible une continuité entre les archives et l'abonnement courant souscrit par les établissements.

Le projet initial prévoyait un archivage pérenne au Cines. Une autre solution a finalement été mise en œuvre : les données sont dupliquées sur plusieurs serveurs à Nancy, dans les locaux de l'Inist. Cette solution assure une forme de sauvegarde, mais n'offre pas les mêmes garanties qu'un archivage pérenne. Sans engager des coûts de fonctionnement aussi élevés que ceux engendrés par ce dernier, le degré de sécurisation pourrait être accru en conservant les fichiers dupliqués sur un autre site, tel que les locaux du Cines à Montpellier.

Recommandation : Accroître le degré de sécurisation des ressources documentaires acquises en conservant les fichiers dupliqués sur un autre site que Nancy (Inist).

2.2.2. La plateforme Istex et les services aux chercheurs

L'originalité du projet Istex réside dans la conjugaison de deux objectifs : constituer un socle documentaire *et* concevoir des services aux chercheurs de deux ordres :

- des services documentaires : les données produites doivent pouvoir être intégrées aux systèmes d'information documentaire des établissements. Les concepteurs insistent sur leur volonté de ne pas ouvrir un portail qui s'ajouterait à ceux existant déjà et dont la profusion nuit à une appréhension globale des ressources disponibles. Plutôt que de tenter d'attirer les chercheurs vers un nouveau portail, ils jugent préférable d'insérer les ressources Istex dans l'environnement qui est déjà familier aux chercheurs en proposant une « brique » à ajuster au système d'information de leur institution.

- des services exploratoires : la volonté de développer des services de fouille de texte sur ce socle documentaire induisait un travail en profondeur de préparation des documents. Trois millions de documents fournis sous forme de fichier pdf ont été océrisés pour les rendre propres à une recherche en texte intégral. Les métadonnées ont été harmonisées, enrichies et codées en XML/TEI. Les traitements et enrichissements apportés aux métadonnées et au texte intégral doivent faciliter la définition et la fouille de corpus qui pourront être exportés dans un environnement de recherche plus spécialisé disposant d'autres outils d'analyse et de traitement.

Une API a été développée et mise à disposition sur le site Istex afin de regrouper l'ensemble des services proposés. Un démonstrateur permet de se familiariser avec les formats et la syntaxe d'interrogation. La recherche et l'accès aux métadonnées sont ouverts à tous. L'affichage du texte intégral nécessite une authentification par adresse IP, par fédération d'identité ou par annuaire LDAP centralisé en fonction de l'établissement de rattachement.

- **Les modalités d'intégration aux systèmes documentaires**

En utilisant les services de l'API, il est possible d'intégrer l'interrogation des ressources Istex à :

- un catalogue de bibliothèque (sous la forme d'un onglet Istex, par exemple) ;

- l'ENT (environnement numérique de travail) de l'institution ou le portail de la bibliothèque sous la forme d'un « widget » (boîte de dialogue) ;

- un outil de découverte et son résolveur de liens.

Ce dernier cas de figure a été reproduit pour les bases de données de Google Scholar, HAL et Wikipedia qui sont compatibles avec le protocole OpenURL. Lorsqu'un internaute interroge ces trois ressources, il peut voir apparaître à côté de références bibliographiques un bouton Istex qui lui signale que le document se trouve en texte intégral sur Istex et qu'il peut le consulter en cliquant sur ce bouton, puis en s'identifiant.

- **Les services liés à la fouille de textes et à l'extraction de connaissances**

Quatre modules d'enrichissement ont été développés et sont opérationnels :

- codage standardisé des métadonnées en XML/TEI et enrichissement par catégorisation ;

- détection et structuration des références bibliographiques pour les rendre interrogeables ;

- détection d'entités nommées (noms de personnes, de lieux, d'organisations, d'organismes financeurs, dates…) ;

- indexation automatique à partir de termes extraits du texte intégral.

Ces modules sont intégrés à une chaîne de traitement et peuvent être exécutés individuellement ou simultanément par des chercheurs ou des professionnels de l'IST.

D'autres services sont disponibles :

- classification incrémentale et cartographie des résultats qui permettent de gérer des gros volumes de réponse ;

- téléchargement de sous-corpus à partir d'un formulaire à remplir ;

-exposition sur le web de données (data.istex.fr) sous forme de jeux de données compatibles avec ceux d'autres sites (data.bnf.fr, par exemple).

Des appels à projets lancés en 2016 en marge de séminaires techniques ont conduit à la conception de quatre services qui illustrent les possibilités offertes par la plateforme Istex. Deux d'entre eux traitent de la visualisation des données sous forme de graphes ou de cartes afin d'analyser des collaborations entre chercheurs (Terres-rares) ou des corpus (CILLEX).Terre-Istex analyse des corpus pour aider les doctorants à cerner leur sujet. LorExplor explore différents corpus provenant de PubMed, HAL et Istex afin de déceler des signaux faibles dans une discipline, dans le contexte de travaux de master.

2.2.3. Les indicateurs retenus pour Istex dans le cadre de la convention ANR

La convention ANR comporte en annexe des indicateurs et des cibles à 2 et 3 ans qui doivent permettre d'évaluer si le projet a atteint ses objectifs.

Sont distingués :

- des indicateurs de réalisation :

✓ Nombre de ressources évaluées – cible au terme du projet : 150 – résultat : 358

✓ Ratio entre nombre de ressources négociées et nombre de ressources pré-sélectionnées – cible : 0,8 – résultat : 0,28 ;

✓ Ratio nombre de ressources chargées sur la plateforme par rapport au nombre de ressources acquises – cible :100 % - résultat : 90 % corpus et revues, 99 % livres numériques (fin 2017).

- des indicateurs de résultat :

✓ Nombre total de ressources acquises – cible : 55 à 60 – résultat : 45 (fin 2017) ;

- ✓ Pour les ressources ayant déjà fait l'objet d'acquisition par des établissements français, ratio coût de la ressource en licence nationale par chercheur rapporté à la population restant à couvrir par rapport au coût par chercheur dans le cadre des établissements détenteurs de la ressource – cible : 50 % - résultat : 91,20 % ;

- ✓ Pour les ressources n'ayant fait l'objet d'aucun achat en France, ratio prix licence nationale sur prix pour un établissement de taille L (large) – cible : 8 – résultat : 6,37.

- des indicateurs d'impact :

- ✓ Pourcentage de ressources de la plateforme Istex intégrables dans les systèmes d'information documentaires – cible : 100 % - résultat : 100 % ;

- ✓ Pourcentage des établissements ayant intégré les ressources Istex dans les systèmes d'information documentaires – cible : 90 % - résultat : 2 % ;

- ✓ Nombre de téléchargements de documents à partir des sites éditeurs – cible : 3 millions – résultat : 12,1 millions en 2017 ;

- ✓ Nombre de téléchargements à partir de la plateforme Istex – cible : 9 millions – résultat : 3,044 millions en 2017.

- un indicateur qualitatif :

- ✓ Moyenne des scores de conformité avec la licence type – cible : 16 – résultat : 17,4[16].

Les indicateurs concernant l'évaluation, la sélection, la négociation et l'acquisition des ressources montrent une activité intense puisque le nombre de réponses obtenues aux appels d'offres auprès des éditeurs est beaucoup plus élevé que ce qui avait été anticipé. Le nombre de ressources acquises fin 2017 est inférieur à la cible : 45 / 55-60 ; mais 8 autres bouquets ou corpus devraient compléter cet ensemble en 2018 et il convient d'y ajouter les 5 ressources financées sur une enveloppe d'impulsion, avant l'ouverture des crédits Istex. L'hétérogénéité des offres alourdit sensiblement le travail de sélection et de négociation et allonge le temps nécessaire pour parvenir à un accord. L'indicateur qualitatif montre que les négociateurs se sont attachés autant que possible à ne pas s'écarter de la licence type.

Au terme du projet, les ressources acquises sont toutes accessibles aux bénéficiaires des licences nationales, mais il importe de différencier les ouvertures d'accès sur les sites des éditeurs et le chargement sur la plateforme Istex. Les premières ont pu intervenir peu de temps après la signature de l'accord. La mise à disposition sur la plateforme Istex a nécessité au moins trois opérations distinctes : la livraison des données, la conception de la plateforme et le traitement des données avant chargement afin de les harmoniser et de les enrichir. Les premières ressources ont été livrées en janvier 2014, les fichiers Elsevier et Wiley ont été chargés en janvier 2015 et la plateforme a ouvert en bêta-test en octobre 2015. La montée en charge s'est effectuée progressivement et la plateforme ne donne sa pleine mesure que depuis une année environ.

[16] Voir le commentaire de ces résultats en 2.3.1

2.2.4. Les modèles économiques

- **Le modèle économique de l'accord Elsevier 2014-2018**

Le CCAP du marché comporte une liste de 476 établissements « abonnés », autrement dit bénéficiaires potentiels. Au terme du contrat (2018), 199 établissements ont accès à la *Complete Freedom Collection* (155 abonnés payants et 44 accédant à titre gratuit). Les autres n'ont pas demandé l'activation de leurs accès. Le groupement de commandes 2011-2013 comprenait 147 établissements.

Le montant de la licence nationale correspond au chiffre d'affaire réalisé par l'éditeur en 2013 auprès des établissements ayant un contrat avec lui à cette date, que ce soit ou non dans le cadre du groupement de commandes. Un coefficient de variation annuelle est affecté au montant initial de 2013 afin de déterminer le coût annuel sur la durée du contrat. Il en résulte au terme des cinq années une stabilité des coûts : pour une base100 en 2013, on atteint 100,25 en 2018.

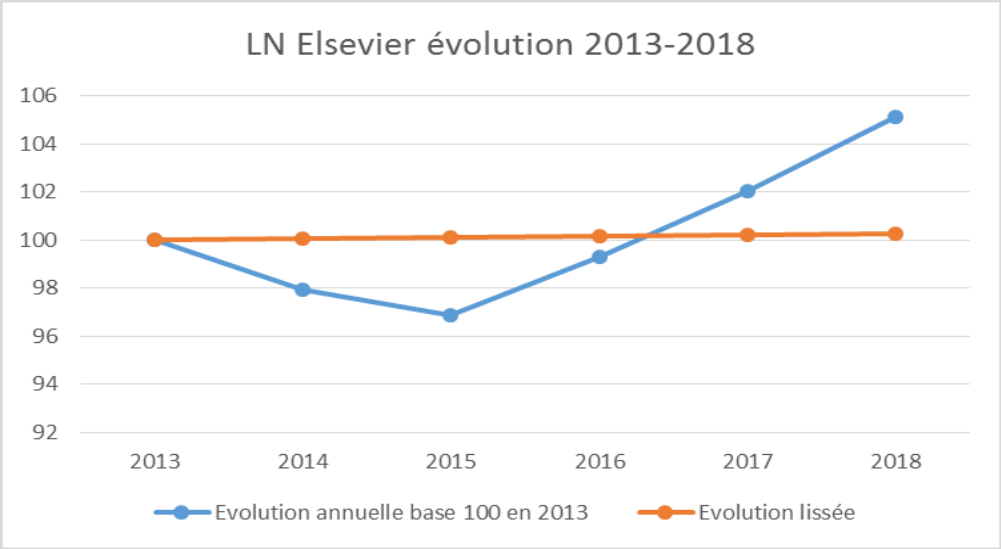

Le contrat précédent reposait sur une grille tarifaire imposée par l'éditeur et basée sur la dépense historique en abonnements imprimés de l'établissement. Ce dernier subissait une double contrainte : il ne pouvait pas supprimer ses abonnements imprimés et ceux-ci déterminaient le coût de son abonnement électronique. L'accord signé en 2014 abandonne toute référence aux abonnements imprimés et se contente de fixer le montant financier global à verser à Elsevier. Le consortium retrouve la liberté de choisir de nouveaux critères de répartition entre les établissements. Ses marges de manœuvre sont accrues par une exonération partielle de TVA. Un modèle de répartition fondé sur les effectifs de recherche et pondéré en fonction des statuts des personnels et de leur champ disciplinaire a été élaboré. Cependant, une contrainte notifiée très tardivement a entravé le rééquilibrage entrepris : les masses financières des différents ministères concernés et celles des différents programmes du MESR (150, 172, 187) ne devaient pas être modifiées. En 2013, les dépenses chez Elsevier d'établissements relevant d'autres ministères représentaient 9,2 % du montant total de la

licence nationale. Les établissements couverts par la licence nationale sont divisés en trois groupes :

- groupe 1 : ceux qui participaient au groupement de commandes précédent. Ils sont assujettis au nouveau modèle de répartition des coûts,

- groupe 2 : ceux qui avaient une relation contractuelle avec Elsevier sans faire partie du groupement de commandes parce qu'ils se contentaient de l'accès à un ou plusieurs bouquets thématiques. Leur contribution est établie en appliquant un pourcentage de hausse modéré à leur dépense antérieure. Ils accèdent désormais à la totalité de la Freedom collection.

-groupe 3 : ceux qui n'avaient jusque-là aucun contrat avec Elsevier et qui bénéficient d'un accès gratuit dans un premier temps, censé devenir payant par la suite en se basant sur l'usage constaté, mesure qui, de fait, n'a pas été mise en œuvre[17].

Le modèle de répartition élaboré pour le groupe 1, hormis la contrainte du respect des masses budgétaires de chaque programme ministériel, s'est avéré inapplicable en l'état parce qu'impliquant des ruptures trop importantes par rapport à la situation de 2013. Il a dû être adapté et introduit progressivement. Les ajustements effectués se sont néanmoins traduits par de réelles incidences financières puisque de grandes universités de recherche ont vu leur facture augmenter de 52 % entre 2013 et 2018 (+ 287 000 euros) ou au contraire diminuer de 41 % (- 317 700 euros). Ces montants ne sont pas négligeables à l'échelle d'un budget documentaire.

Une fois la contribution de chacun fixée, comment réunir l'argent à verser en une seule fois à Elsevier ? L'Abes maîtrisait parfaitement les procédures des groupements de commandes, mais le nombre d'établissements concernés et le montant financier du marché laissait redouter une lourdeur administrative et surtout une mise en défaut de trésorerie insupportables pour l'Abes. Le principe d'un **prélèvement à la source** pour les établissements relevant des programmes du MESR fut donc acté par les conférences des présidents d'université et des directeurs de grandes écoles ainsi que par les organismes en 2013 lors d'une réunion du comité de pilotage de BSN. Il revenait à déduire de la dotation générale de fonctionnement de chaque institution, avant son versement annuel, la somme due au titre de la contribution à la licence nationale. Le coût de l'abonnement à la *Freedom collection* se traduit par une recette moins élevée en face de laquelle ne figure plus de dépense. Ce *modus operandi* a suscité de vives réactions des bibliothèques universitaires parce qu'il fait disparaître des budgets une dépense documentaire très lourde pour certains établissements et risque sur la durée de faire croire à un accès gratuit.

Le circuit financier se trouvait ainsi nettement simplifié : le MESR verserait directement à l'Abes le montant dû à Elsevier. Toutefois, pour des raisons inhérentes au traitement de la TVA, et après de longues discussions avec le ministère de l'Economie, il fut décidé d'introduire une facturation directe de l'Abes aux établissements, un forfait de 10 000 euros hors taxe pour les établissements du MESR, venant en déduction du montant total dû, le reste

[17] Les établissements dans ce cas sont principalement des écoles supérieures d'architecture, de commerce, d'ingénieurs, des instituts …

étant prélevé à la source. Les établissements relevant d'autres ministères reçoivent pour leur part une facture établie par l'Abes, correspondant au coût total de leur abonnement.

- **Le modèle économique d'Istex**

L'annexe financière à la convention ANR prévoit que 55 millions soient consacrés à l'acquisition de ressources documentaires et aux coûts afférents (dispositif de recueil des besoins, d'évaluation et de sélection, organisation des accès …) et 5 millions à la plateforme. Le programme d'achat a été chiffré à partir de l'expérience allemande entre 2004 et 2009. Les dépenses en investissement sont évaluées à 55,6 millions, les dépenses de personnel à 2,5 millions et les prestations externes à 1,6 million. Chaque partenaire apporte des ressources humaines propres pendant la durée du projet qui sont estimées à 8,2 millions dans lesquels sont inclus tout le travail d'analyse des besoins, d'évaluation des ressources documentaires et d'accompagnement des négociations qui mobilise beaucoup de professionnels de l'IST au sein de Couperin.

La convention de reversement entre partenaires répartit ainsi les 60 millions d'euros :

Abes : 54 339 000 €

CNRS : 4 176 000 €

Couperin : 385 000 €

Université de Lorraine : 1 100 000 €

Les dépenses d'acquisition se sont en fait échelonnées sur six ans, pour un montant total de 53 618 419 euros :

2013 : 2 340 490 euros

2014 : 14 728 768

2015 : 15 761 916

2016 : 2 848 651

2017 : 13 393 642

2018 : 4 544 950 (prévisionnel)

La convention ANR ne consacre que très peu de place à l'exploitation de la plateforme après la fin du projet. Il est toutefois indiqué : « un tel projet n'a de sens que dans la durée, et doit s'adapter aux évolutions des besoins. Le budget de fonctionnement permettra la constante mise à niveau technologique de la plateforme, l'intégration de nouvelles données et la

fourniture de statistiques d'usage. Il sera pris en charge par les établissements partenaires (Abes, CNRS, Cines) »[18]. Suit une esquisse de budget annuel de fonctionnement :

	Budget	Référence de calcul
Personnel	300 000 €	5 ETP chargés à 60 000 €/an
Contrat de maintenance et renouvellement du hardware	200 000 €	20 % du prix d'achat
Archivage au Cines	100 000 €	5000 €/To/an X 20 To

Cependant, les partenaires ont vite perçu les difficultés qu'allaient soulever les besoins en personnel, matériel et licence logicielle pour l'exploitation courante de la plateforme. Une étude économique a été confiée à un cabinet de consultants afin de bâtir des scénarios assurant la viabilité de la plateforme. Le budget prévisionnel annuel a été affiné sur cinq exercices (2018-2022) et établi à 340 000 € pour 2019, 390 000 pour 2020 et 430 000 pour les deux dernières années envisagées, les besoins en ressources humaines étant évalués à 7 ETP (1 pour l'Abes et 6 pour le CNRS). Cette projection ne comprend plus de dépenses pour l'archivage. Le modèle économique finalement retenu s'appuie sur un abonnement payant à la plateforme Istex pour les établissements souhaitant bénéficier de l'accès à la plateforme, à ses ressources et à ses services. Un courrier conjoint des deux directeurs généraux du MESRI a été adressé le 26 février 2018 aux présidents d'université et aux directeurs d'organismes de recherche pour leur annoncer cette mesure entrant en vigueur au 1er janvier 2019 et leur communiquer la grille tarifaire basée sur l'effectif de chercheurs, enseignants-chercheurs et doctorants de l'établissement.

La formulation adoptée par ce courrier laisse entendre que l'accès aux ressources documentaires sera soumis à cet abonnement. Or, l'objectif réaffirmé du projet est de donner un accès « identique » aux ressources documentaires à l'ensemble des chercheurs afin de résorber « les inégalités territoriales et institutionnelles qui constituent aujourd'hui un frein à la recherche française ».[19] **Tant que l'accès aux collections rétrospectives acquises peut se faire via les sites des éditeurs, l'égalité est maintenue ; mais cette possibilité est déjà éteinte pour les premières licences nationales acquises avant le projet Istex (EEBO, ECCO, Grands corpus des dictionnaires et des grammaires Garnier) et arrive à échéance pour les premières ressources acquises dans ce cadre fin 2018, sans que l'on sache si une reconduction est envisagée et à quel coût. D'autre part, il se peut que cet accès payant contrevienne aux licences signées avec les éditeurs. Il paraît plus prudent de limiter l'abonnement aux services à valeur ajoutée proposés sur la plateforme. Les services permettant d'intégrer les ressources Istex au système d'information documentaire d'un établissement n'entrent pas dans cette catégorie et doivent rester gratuits sous peine de rompre l'égalité d'accès et de faire chuter les usages documentaires de ces corpus.**

[18] Convention ANR, annexe 2, page 34
[19] Convention ANR, annexe 1 : Description du projet, page 2

<u>Recommandation</u> : Limiter l'abonnement Istex aux services liés à la fouille de textes, ne pas y inclure les ressources documentaires et les programmes permettant d'intégrer ces ressources au système d'information documentaire des établissements. Etablir un contrat qui précise les droits et devoirs des établissements abonnés aux services et de ceux qui ont seulement accès aux ressources documentaires.

<u>Recommandation</u> : Statuer sur la nécessité ou non de prolonger les accès aux archives et corpus à partir des sites éditeurs en fonction des dates d'échéance variables de cette mesure initialement conçue comme transitoire.

2.2.5. Quel soutien à l'édition scientifique française ?

- **Istex**

Au moment où se mettait en place le Comité de suivi de l'édition scientifique qui a, entre autres, pour mission d' « étudier les orientations d'une politique mutualisée d'acquisitions, notamment à travers des modèles de licences nationales », les partenaires du projet Istex lançaient un troisième appel à propositions auprès des éditeurs qui ciblait expressément cette fois les « ressources documentaires scientifiques de langue française », trop peu présentes dans les deux vagues précédentes. 28 offres provenant de 15 éditeurs furent recueillies au printemps 2017. Certaines négociations ne sont pas encore achevées ; mais les acquisitions de contenus francophones dans le cadre d'Istex s'élèvent déjà à 3 millions d'euros et impliquent les éditeurs ou agrégateurs suivants :

- Numérique Premium (livres numériques)
- EDP Sciences (revues des origines à 2016)
- Brepols (livres numériques)
- Lavoisier (revues)
- De Gruyter (223 livres numériques de langue française)
- OpenEdition (1195 livres numériques de presses universitaires et de sociétés savantes)

- **Plan de soutien à l'édition scientifique française**

Les marchés passés dans le cadre du Plan de soutien à l'édition scientifique française sont trop récents pour que l'on puisse évaluer leur impact. Celui-ci dépendra néanmoins des dispositifs mis en place dans ce cadre. **L'avenant n° 2 du marché passé avec Cairn** organise une expérimentation et cible donc un échantillon de revues (30) sur lequel seront observés les effets de la réduction à un an de la barrière mobile, c'est-à-dire de la période comprise entre la date de mise en ligne en accès payant d'un numéro de revue et la date de mise en accès ouvert de ce même numéro. Il décrit toute une procédure de sélection de ce panel qui doit aboutir au plus tard le 1er janvier 2019 à la diffusion en accès ouvert de tous les numéros publiés depuis plus d'un an par ces revues. Un ensemble d'indicateurs est défini qui servira à l'évaluation de l'expérimentation fin 2021 menée de façon à déterminer les conditions de pérennisation et

d'extension éventuelles de ce dispositif. La visibilité et la circulation des articles seront observées ainsi que l'équilibre économique des revues et des éditeurs concernés. Les métadonnées de ces numéros de revues seront chargées dans HAL et un lien renverra vers le texte intégral sur le site *cairn.info*. Les revues pourront aussi choisir de verser leurs articles dans Istex à des fins de consultation et de fouille de texte, conformément à la licence type. Le titulaire du marché redistribuera aux éditeurs des revues participant à l'expérimentation une partie des sommes perçues au titre de l'avenant.

Le soutien accordé à l'éditeur **EDP Sciences** par le biais d'un marché négocié porte directement sur un nouveau modèle économique visant au développement de la publication en libre accès en adoptant le principe du paiement d'un droit à publier. L'éditeur s'engage à :

- harmoniser le régime de droits sous lesquels les articles sont publiés dans les revues qu'il publie pour aboutir à 100 % de licences de type CC-BY d'ici la fin du marché ;

- favoriser le basculement progressif de l'ensemble de ses revues en libre-accès complet ;

- poursuivre une politique de tarification des APC[20] raisonnable et soutenable tant par les établissements d'enseignement supérieur et de recherche que par l'éditeur ;

- permettre aux auteurs de conserver tous leurs droits et publier les articles sous licence CC-BY autorisant la libre réutilisation sous la seule réserve de l'attribution ;

- maintenir aux auteurs le droit de déposer dès publication en archive ouverte une copie PDF de leurs articles en version VOR (version of record - définie selon les bonnes pratiques de la NISO RP-8) pour publication sans embargo.

EDP Sciences souscrit également à une série de mesures qui facilitent la fouille de textes et de données, telles que le formatage des articles livrés en XML et le versement dans Istex et dans HAL, ainsi qu'au développement de services favorisant les échanges entre chercheurs, le suivi de la soumission d'un article et l'*open peer-reviewing.*

Cette démarche volontaire assumée par un éditeur scientifique fournira certainement des éléments d'analyse utiles pour déterminer ce qu'est une politique de tarification raisonnable et soutenable.

[20] APC : *Article Processing Charges.* Il s'agit des frais de publication facturés par l'éditeur pour publier un article en *open access.* Ils sont le plus souvent pris en charge par l'établissement auquel l'auteur est rattaché.

2.3. Quels impacts de cette politique des licences nationales sur les bénéficiaires ?

2.3.1. Quels usages des ressources documentaires acquises ou souscrites dans ce cadre ?

- **Quels usages au sein des bibliothèques publiques ?**

La licence type et la plupart des licences signées avec des éditeurs dans le cadre d'Istex prévoyaient que les bibliothèques publiques et notamment la BNF et la BPI soient bénéficiaires de ces accès à condition que les utilisateurs autorisés se trouvent dans leurs locaux et se servent des ordinateurs de la bibliothèque. L'Abes devait centraliser le contrôle d'accès par le biais d'un *reverse-proxy*. Cette dernière a donc conclu en décembre 2012 une convention avec le ministère de la Culture et de la Communication, la BNF et la BPI pour organiser les accès des bibliothèques publiques. Il revenait à celles d'entre elles qui souhaitaient offrir la consultation de ces ressources documentaires à leur public de déclarer leurs adresses IP auprès de l'Abes. Un rapport annuel d'activité a été transmis très régulièrement au ministère de la Culture et de la Communication. Le premier couvre la période juin 2013-mai 2014 et fait état de 14 bibliothèques ayant ouvert leurs accès dont 7 ont utilisé le service :

- Bibliothèque de Rennes Métropole – Les Champs libres (site pilote)
- Bibliothèque municipale de Lyon (site pilote)
- Réseau des médiathèques de Montpellier Agglomération (site pilote)
- Médiathèque de Moulins communauté
- Réseau des médiathèques – communauté d'agglomération de Pau-Pyrénées
- Médiathèque Louis Aragon – rive de Gier
- BPI

Pour l'ensemble de ces bibliothèques, ont été décomptées 103 connexions aux 4 corpus disponibles (EEBO, ECCO, Springer, Garnier).

Sur la période mai 2014 – avril 2015, 23 bibliothèques disposent d'un accès, 7 ont utilisé le service, 40 connexions sont dénombrées, alors que le nombre de corpus disponibles a plus que doublé.

Le dernier rapport établi (mai 2016-avril 2017) ne recense plus que 2 bibliothèques ayant effectué 11 connexions aux ressources mises à disposition.

Comment expliquer ces chiffres très faibles ? Trois raisons peuvent être avancées : les ressources acquises dans le cadre d'Istex relèvent vraiment d'activités de recherche et n'intéressent pas le public le plus courant des bibliothèques publiques. Le corpus qui a suscité

le plus de connexions est justement celui qui s'adresse à un public plus large : les grammaires et dictionnaires Garnier. En second lieu, les ressources francophones et couvrant le champ des sciences humaines étaient très peu nombreuses jusque naguère. Enfin, l'ouverture de ces accès n'a pas bénéficié d'une publicité suffisante auprès des bibliothèques publiques qui ne l'ont donc pas relayée auprès de leur public et cet effort n'a pas été réitéré au fil des années alors que le nombre de ressources disponibles augmentait. **L'inclusion des bibliothèques publiques dans le périmètre des bénéficiaires renforçait la portée nationale des licences. Toutefois, les usages constatés ne sont pas à la hauteur des obstacles surmontés dans les négociations pour maintenir cette clause.** Les quatre dernières ressources intégrées (EDP Sciences, Lavoisier, De Gruyter, OpenEdition), francophones et pour certaines dans le champ des sciences humaines, devraient toucher un public plus large.

Recommandation : Demander au ministère de la Culture de mener une campagne d'information à destination des grandes bibliothèques publiques, notamment des bibliothèques municipales classées, les incitant à promouvoir les ressources Istex auprès de leur public.

La BNF, en tant que bibliothèque de recherche, se trouve dans une situation différente. En 2008, elle a acquis les archives Elsevier. Devant les difficultés soulevées par ce choix, elle a finalement décidé de contribuer aux achats de licences Istex dans la mesure où celles-ci comportaient un droit d'accès pour la BNF. Elle a versé un million d'euros à l'ABES dans cette perspective. Cette logique l'a également conduite à adhérer au consortium Couperin, un collège étant créé spécialement pour elle et la BNUS. Les ressources documentaires Istex sont intégrées à l'outil de découverte que la BNF a déployé sur les ordinateurs disponibles dans ses emprises.

Plus encore que son expertise en acquisition documentaire, ce sont les services que la BNF développe en matière de constitution et de fouille de corpus qui pourraient être utilement comparés, voire conjugués, avec ceux que conçoivent les contributeurs à Istex qu'ils se trouvent à l'Inist, à l'université de Lorraine ou dans un autre établissement de recherche. Les *triplestores* ou base de données RDF ouvertes aussi bien par la BNF (data.bnf.fr) que par Istex (data.istex.fr) ou par Persée (data.persee.fr) permettent de disposer de données homogènes qui peuvent ensuite être exploitées conjointement à partir de programmes et d'outils qui doivent aussi être partagés afin que la recherche française en tire le meilleur parti.

Recommandation : Mettre en commun les réflexions et les expériences des équipes de la BNF, de l'Inist et des infrastructures de recherche dédiées à l'IST sur les services aux chercheurs manipulant des corpus de textes et de données, notamment dans le cadre de l'infrastructure de recherche Collex-Persée.

- **Quels usages par la communauté de l'enseignement supérieur et de la recherche ?**

Les deux indicateurs d'impact inclus dans le tableau de bord du **projet Istex** donnent pour 2017 des résultats qui sont inversés au regard des attentes :

- ✓ Nombre de téléchargements de documents à partir des sites éditeurs – cible : 3 millions – résultat : 12,1 millions en 2017.

- ✓ Nombre de téléchargements à partir de la plateforme Istex – cible : 9 millions – résultat : 3,044 millions en 2017.

Avant de les analyser, il importe de préciser que l'indicateur concernant la plateforme Istex est renseigné pour la première année en 2017 parce que les programmes permettant d'établir ces statistiques ont été développés en 2016. Le nombre de téléchargements à partir des sites éditeurs en 2016 atteignait 13,2 millions. Ces chiffres agrègent des données disparates : ce qui est appelé « téléchargement » à partir des sites éditeurs englobe aussi bien des téléchargements d'articles de revues que des téléchargements de sections de livres électroniques ou des requêtes sur des bases de données. Pour la plateforme Istex, ce terme recouvre à la fois des requêtes (73,22 %), des accès aux métadonnées (8,27 %) et des téléchargements de textes intégraux (18,51 %). Les usages à partir des sites éditeurs sont strictement documentaires alors que sur la plateforme la fouille de texte représente quasiment les trois quarts des usages (74,13 %). Les corpus les plus consultés d'un point de vue documentaire sont en revanche les mêmes : Springer, Wiley, Elsevier. Le trio cumule 71,5 % des usages documentaires sur la plateforme et 74,7 % des téléchargements à partir des sites éditeurs. Le nombre de téléchargements très élevé à partir des sites éditeurs atteste l'utilité de ces ressources pour les chercheurs.

L'accord national contracté avec **Elsevier** n'a pas eu pour effet une progression sensible des téléchargements. Sur les quatre années écoulées du marché, la première reste celle qui a enregistré le nombre de téléchargements le plus élevé et 2017 marque un infléchissement à la baisse.

Si l'on considère la publication et non plus la consultation, le nombre d'articles publiés chaque année dans la CFC a continué à croître en moyenne de 3,8 % par an, que ce soit des articles disponibles uniquement sur abonnement (+3,4 % en moyenne par an) ou disponibles en *open access* (+ 13 % en moyenne par an). Cependant, ce dernier cas ne représente que 3,3 % des articles publiés dans la CFC en 2017. Si l'on considère les articles publiés par au moins un auteur appartenant à une institution française, la progression s'atténue :

+ 4 % d'articles publiés entre 2014 et 2015, + 2,2 % entre 2015 et 2016, -2,5 % entre 2016 et 2017[21].

Et si l'on isole les articles publiés en *open access* par au moins un auteur appartenant à une institution française : + 5 % entre 2014 et 2015, **+ 73,3 % entre 2015 et 2016, + 35,3 % entre 2016 et 2017[22].**

L'accord national n'a produit d'effet notable ni sur la publication, ni sur la consultation, sauf à envisager qu'il a amorti une tendance à la baisse. Cette observation prend tout son sens dans la perspective d'un modèle économique qui prendrait en compte l'usage et plus seulement les usagers potentiels.

[21] Chiffres Couperin établis d'après le *Web of science* et les titres CFC
[22] Chiffres Elsevier

2.3.2. Quelle notoriété et quelle visibilité des ressources documentaires d'Istex ?

- **Quelle notoriété ?**

Une enquête a été menée en mars 2017 afin de mesurer le degré d'appropriation d'Istex par les établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche. 119 réponses exploitables ont été collectées, dont 67 provenaient de bibliothèques.

114 établissements ont déclaré leurs adresses IP sur le site dédié www.licencesnationales.fr

Chacun devait préciser les méthodes employées pour signaler les bouquets de revues ou d'ouvrages acquis dans le cadre d'Istex en choisissant dans les possibilités suivantes :

- Lien direct vers le site de l'éditeur ;
- *Discovery tool* (outil de découverte : logiciel qui permet une interrogation simultanée de plusieurs bases de données) ;
- Liste alphabétique de type A to Z (un index cliquable des titres de revues auxquels les membres d'un établissement ont accès) ;
- SIGB (via Sudoc) ;
- SIGB (via chargement du fichier de revues) ;
- Signalé partiellement (exemple : sous-ensemble thématique) ;
- Non signalé.

La plupart combinent plusieurs méthodes, la plus utilisée (entre 55 et 70 établissements sur 110), quel que soit le bouquet, étant la liste de type A to Z, conjuguée le plus souvent avec un lien direct vers le site de l'éditeur (entre 51 et 70 établissements). Les outils de découverte sont déployés dans 31 à 45 établissements sur 110. La méthode la plus fine, qui consiste à intégrer au titre à titre le bouquet dans le SIGB, donc à le rendre interrogeable via le catalogue de la bibliothèque n'est mise en œuvre que dans une petite dizaine d'établissements en cumulant les deux variantes possibles (se localiser dans le Sudoc au titre à titre et récupérer les notices dans son SIGB ou charger son fichier de titres de revues dans son SIGB). Enfin, il existe pour chaque bouquet une frange d'établissements ne l'ayant pas signalé du tout, certainement parce que les disciplines couvertes ne sont pas représentées dans cet établissement : 30 pour le *British medical journal*, 28 pour le bouquet de *l'Institute of Physics*, 12 pour Elsevier et Springer.

Pour les ouvrages et les corpus, les listes de type A to Z ne sont pas utilisables, puisque limitées aux revues. Le lien direct vers le site éditeur et l'outil de découverte sont les solutions les plus utilisées. Il arrive plus fréquemment qu'ils ne soient pas signalés (40 cas pour EEBO et ECCO).

La plateforme est connue des trois quarts des répondants. En revanche, ils appréhendent mal les modalités d'intégration de celle-ci à leur environnement documentaire. La solution la plus

citée est le *widget* (boîte de dialogue) à placer dans le portail de la bibliothèque ; mais elle n'est connue que de 40 % des répondants. La possibilité de paramétrer *Google Scholar* pour que le bouton Istex s'affiche quand un document est disponible en texte intégral sur la plateforme bénéficie d'une faible notoriété (21,5 %). **Seuls 18 établissements déclarent avoir intégré la plateforme à leur système d'information documentaire** : 8 dans leur portail de bibliothèque, 5 dans le résolveur de liens de leur outil de découverte, 3 dans leur ENT et 2 dans leur catalogue (onglet particulier). Quant aux services pour la recherche disponibles à partir de la plateforme, 3 établissements disent s'en servir. Les statistiques d'utilisation de la plateforme produites pour 2017 mentionnent 232 établissements différents sans distinguer les usages documentaires et « exploratoires ».

- **Une invisibilité structurelle qui implique des choix d'intégration**

Cette enquête montre très nettement la nécessité d'informer et d'accompagner les établissements dans leur prise en main d'Istex en distinguant sans doute deux cibles : les bibliothécaires et documentalistes d'une part, pour l'intégration des ressources Istex à leur système d'information documentaire, les chercheurs d'autre part, pour l'utilisation des services de traitement et de fouille de textes. Cet effort est d'autant plus nécessaire que la plateforme n'étant pas conçue comme un portail, mais comme une « brique », n'est pas visible une fois incorporée à un environnement documentaire. Les utilisateurs ne l'identifient pas et sont donc incapables de la caractériser. De même, lorsqu'ils consultent à partir des sites éditeurs, ils ne distinguent pas ce qui appartient aux collections rétrospectives (donc à Istex) et ce qui appartient à l'abonnement courant. Il revient donc aux bibliothécaires et documentalistes d'étudier la ou les meilleure(s) solution(s) d'intégration pour leur communauté de chercheurs.

- **Quel signalement pour quelle visibilité ?**

La masse de documents mis à disposition par les accords Istex implique une double politique de signalement : l'une pour l'Abes, l'autre pour les bibliothèques.

Les éditeurs livrent à l'Abes des fichiers contenant des articles qu'elle doit rapprocher d'une liste contractuelle établie par titres « commerciaux », qui peuvent correspondre à plusieurs titres dans le registre ISSN. Elle doit donc articuler trois niveaux de métadonnées (fichiers, articles, titres) alors qu'elle ne gérait jusque-là dans le Sudoc que les métadonnées des titres de revues. Elle utilise pour ce faire deux outils qu'elle avait déjà envisagés mais pas entièrement développés : un hub de métadonnées qui traite le niveau « article » et génère des fichiers transmis ensuite à l'Inist pour alimenter la plateforme et une base de connaissances nationale dénommée Bacon qui permet de constituer un niveau « titre » dans le Sudoc pour le signalement des ressources en licence nationale, et dans les outils de découverte commercialisés pour l'intégration éventuelle dans les systèmes d'information des bibliothèques. **Le hub de métadonnées a pu être déployé à grande échelle sur cette masse documentaire et Bacon a pu être lancé grâce au projet Istex. Sans ce dernier, ces deux outils qui jouent maintenant un rôle clef dans l'écosystème de production de métadonnées élaboré par L'Abes, n'auraient pas atteint ce stade de développement.**

Les bibliothèques doivent ensuite élaborer leur propre politique de signalement si elles veulent inciter leur public à utiliser ces ressources. Les scénarios envisageables se distinguent par le degré d'agrégation des ressources Istex avec les autres bases documentaires proposées par l'établissement et par les moyens humains qu'ils mobilisent. Ce choix est loin d'être évident. En effet, les ressources étant accessibles sur les sites éditeurs et sur la plateforme, il faut choisir sur quoi pointer, en tenant aussi compte du fait que la plateforme ne gère pas le niveau « titre de revue », seulement le niveau « article ». Plusieurs scénarios peuvent être conjugués tels que paramétrer à la fois l'outil de découverte et Google Scholar.

2.3.3. Quels gains économiques et qualitatifs ?

La convention ANR prévoit deux indicateurs de résultat qui visent à mesurer le gain économique réalisé par les établissements grâce aux licences nationales Istex. Ils s'inspirent d'une étude menée par le JISC *(Joint Information Systems Committee)* en Grande Bretagne quelques années auparavant afin de calculer l'impact des achats mutualisés. La méthode suivie a cependant été affinée puisqu'elle prend en compte la taille et le profil disciplinaire de l'établissement. En outre, elle ne prend pas pour base un périmètre potentiel, mais la liste des bénéficiaires ayant effectivement déclaré leurs adresses IP à l'Abes pour obtenir l'accès aux ressources Istex. Ces établissements sont ensuite classés par type et par taille (de S à XXL) en fonction du nombre d'étudiants et d'enseignants –chercheurs permanents, ou du nombre de lits et de médecins et professionnels de santé hors internes pour les hôpitaux. Cette taille est ensuite convertie en coefficient du prix public de la ressource. Un prix théorique peut ainsi être calculé pour chaque établissement en fonction de sa taille, de son intérêt pour la ressource lié à son profil disciplinaire et du prix public pour un établissement de taille L. L'estimation de l'économie réalisée pour une ressource donnée est alors obtenue en soustrayant le prix d'achat en licence nationale à la somme des coûts par établissement précédemment définis**. Le gain varie bien évidemment, mais il est toujours supérieur à 50 % et atteint globalement, pour les 14 licences examinées dans le cadre de cette étude, 91,20 %. Ce gain équivaut à multiplier par 6,37 le prix unitaire consenti à un établissement de taille L pour obtenir le coût réel de la licence nationale, ce qui représente une économie substantielle. Il est théorique dans la mesure où peu d'établissements auraient acheté isolément ces collections rétrospectives. Cependant, cette méthode permet d'évaluer l'impact économique du modèle Istex et son application donne un résultat très positif en faveur de ce dernier.**

Un autre indicateur est souvent utilisé par les établissements pour mesurer l'impact économique d'un abonnement : le coût annuel de cet abonnement est rapporté au nombre de téléchargements dont les revues d'un bouquet ont fait l'objet pour obtenir un coût moyen de téléchargement d'un article. Or, le rapport Counter[23] choisi pour établir ces chiffres peut induire un biais très important : le JR1(journal report 1) donne un nombre de téléchargements par mois par revue, sans distinguer l'année de publication des articles consultés, donc en amalgamant les collections rétrospectives et l'abonnement courant. Le JR5 ou le JR1a, en revanche, indiquent le nombre de téléchargements par année, ce qui permet d'isoler les archives, de calculer la part qu'elles représentent dans les téléchargements et de rapporter le

[23] Le projet Counter (*Counting Online Usage of Networked Electronic Resources*) vise à standardiser les statistiques d'usages de contenus en ligne.

coût de l'abonnement courant aux seuls téléchargements sur le contenu de celui-ci. Les résultats varient d'une discipline à l'autre, en fonction de l'importance qu'elles accordent aux archives.

Ces négociations menées au niveau national ne comportent pas seulement des objectifs financiers. Elles visent plus encore à établir un socle documentaire égal pour tous les chercheurs sur le territoire français et à élargir cette couverture documentaire en obtenant un nombre de titres de revues plus important sur une période chronologique plus étendue. Une comparaison entre les offres initiales remises par les éditeurs et les licences finalement signées fait apparaître des gains très nets : **les négociations avec les grands éditeurs pluridisciplinaires ont toutes permis une augmentation du nombre de titres proposés pouvant aller jusqu'à 137 % et, dans 11 cas sur les 14 examinés, une extension de la couverture chronologique de plusieurs années vers le présent.** Ce dernier aspect révèle toute son importance lorsqu'est abordée la question des liens entre la négociation des collections rétrospectives et celle de l'abonnement courant. En effet, le projet Istex a germé dans un contexte où existaient déjà depuis plus d'une décennie des relations contractuelles entre éditeurs et établissements français d'enseignement supérieur, déléguant au consortium Couperin le soin de discuter avec ceux-là les conditions d'accès aux collections courantes. Les négociations Istex ont été confiées à l'Abes parce qu'elles répondaient à une logique différente : le financement ne venait pas des établissements, mais d'une enveloppe dont l'Abes disposait via une convention de reversement dans le cadre du projet Istex, et l'opération n'était pas appelée à se renouveler puisqu'il s'agissait d'acquisitions pérennes. Couperin néanmoins assurait la phase initiale et déterminante de recueil des besoins et de sélection des ressources à acquérir. Il participait aussi à la définition des objectifs de la négociation parce qu'il est apparu très vite que ces archives seraient d'autant plus utiles aux chercheurs qu'une continuité avec les abonnements courants serait établie. La négociation menée par Couperin pour l'abonnement courant et celle menée par l'Abes pour le rétrospectif ont pu dans certains cas, tels que celui de Wiley, être articulées, même si disjointes, ce qui a produit des effets positifs pour la couverture documentaire. La continuité d'accès est assurée depuis l'origine des revues jusqu'à l'année n-1, « n » étant l'année de l'abonnement en cours. Toutefois, cet objectif n'a pu être atteint pour toutes les ressources et la couverture chronologique reste disparate d'un éditeur à l'autre.

3. Quel avenir pour les licences nationales ?

3.1. Quelles difficultés subsistent ?

3.1.1. Quel avenir pour Istex ?

Le projet Istex financé dans le cadre du PIA 2 devait initialement s'achever en avril 2015. Après plusieurs prolongations, il arrive à son terme en décembre 2018. **L'enquête menée en mars 2017 a montré une notoriété assez forte des ressources documentaires acquises en licences nationales, mais une appropriation de la plateforme et de ses services très faible.** Les partenaires ont alors compris la nécessité de concevoir une stratégie de communication et de se doter d'outils pour ce faire. Le site web www.istex.fr est apparu tardivement dans le déroulement du projet et n'a été étoffé que très récemment. Il comprend désormais une masse d'informations sur les services et les ressources documentaires agencées par type de public (chercheur, responsable, curieux). Il devrait plus encore faire ressortir ce message difficile à saisir : il ne s'agit pas d'un portail documentaire, mais d'une plateforme qui propose des services et s'interface avec l'environnement local du chercheur. Un blog technique est alimenté depuis début 2015 et maintenant relié au site web. Il pourrait lui aussi prétendre à une audience plus forte. Les Journées Istex organisées les 15 et 16 mars 2018 dans les locaux du MESRI ont marqué le lancement d'une campagne de communication en direction des chercheurs et des bibliothécaires/documentalistes. L'Istex Tour annoncé à cette occasion amorce une phase d'échanges avec les uns et les autres sur tout le territoire afin de prendre en compte leurs attentes et leurs besoins en formations. Les potentialités très fortes, mais aussi le degré de technicité des services de traitement et de fouille de textes nécessitent des approches contextualisées. Les pionniers intervenant au cours des Journées Istex ont clairement pointé le rôle de médiation et de conseil que les bibliothécaires et documentalistes peuvent jouer auprès des chercheurs dans leur exploitation des ressources mises à leur disposition par la plateforme Istex, à condition qu'ils soient eux-mêmes informés et formés.

Recommandation : Mettre en œuvre le tour de France annoncé de façon à écouter les attentes des chercheurs et des bibliothécaires/documentalistes. En tirer des conclusions en matière d'actions de communication et de formation, en dégager aussi des axes de développement des services.

Le modèle économique appliqué à partir de janvier 2019 repose sur un coût d'abonnement à la plateforme Istex que les établissements souhaitant accéder aux ressources et aux services devront acquitter. Combien seront-ils dans ce cas ? L'incertitude qui plane sur ce chiffre rend la viabilité de ce modèle difficile à évaluer. Elle dépend en partie du degré d'appropriation qu'aura réussi à susciter l'Istex Tour. Le principal poste de dépenses identifié pour assurer la continuité du service mis en place dans le cadre du projet est le personnel. Ce mode de financement contraint à l'embauche de contractuels dont la prolongation sera assujettie au renouvellement de leur abonnement par les établissements. **Cette précarité paraît difficilement conciliable avec la technicité, les compétences et la mémoire des opérations antérieures nécessaires pour maintenir et développer la plateforme et ses services.** La définition qualitative et quantitative des ressources humaines requises dépend en fait des objectifs fixés : faut-il intégrer de nouvelles ressources documentaires, faut-il développer de

nouveaux services ? ou faut-il assurer seulement une maintenance ? Cette dernière hypothèse ne correspond pas à la réalité : **Istex est en plein déploiement dans les établissements, on ne peut donc pas considérer qu'une phase de stabilisation est atteinte**.

Le cadre juridique élaboré pour le projet devient obsolète au terme de celui-ci. La convention ANR et l'accord de consortium ne prévoient rien pour la suite. Il importe donc que les partenaires du projet s'entendent d'abord sur les rôles et responsabilités dévolus à chacun et fixent les moyens que chacun consacrera ou recevra pour la poursuite de ce qui ne devrait plus être considéré comme un projet, mais un ensemble de services à destination de la communauté des chercheurs français. Ce nouveau cadre juridique devrait prendre la forme de conventions entre partenaires. Si d'autres acteurs continuent à être impliqués dans des développements techniques, des laboratoires ou des organismes de recherche par exemple, ces prestations devront également être encadrées par un document contractuel. Le mode de gouvernance devra être réexaminé et adapté aux nouvelles finalités. Enfin, si un abonnement est proposé aux établissements, il conviendra d'établir un contrat décrivant les droits ouverts à ceux-ci en veillant à ne pas enfreindre les licences signées avec les éditeurs des ressources documentaires acquises.

<u>Recommandation</u> : Définir un nouveau cadre juridique pour Istex qui fixe les rôles et responsabilités des parties prenantes ainsi que les moyens dévolus à la maintenance et au développement de la plateforme et qui adapte le mode de gouvernance.

Quelle stratégie de développement ?

Le projet Istex s'est structuré autour de deux axes : l'acquisition de ressources documentaires et le développement de services liés à l'exploitation de corpus de données textuelles. Dès l'origine, le risque d'obsolescence inhérent à des collections rétrospectives a été signalé par les concepteurs du projet : si les ressources Istex ne sont pas actualisées, l'intérêt pour la plateforme et ses services déclinera. Même si l'intégration de collections courantes a toujours été écartée en raison des complications juridiques qu'elle amènerait, le souci de se « rapprocher du présent » a toujours animé les négociateurs. Plusieurs mesures ont été prises en ce sens :

- articulation des négociations sur les archives et sur l'abonnement courant, si possible ;

- tentative d'acheter des archives plus récentes (*British medical journal*) ;

- introduction d'une clause de versement des contenus acquis dans Istex pour les marchés découlant des protocoles nationaux (Cairn, EDP Sciences, OpenEdition).

L'intégration d'Istex dans les systèmes d'information des établissements permet une interrogation documentaire conjointe des collections rétrospectives et courantes, mais elle ne permet pas l'utilisation des services de fouille de textes. Cette utilisation nécessite que les ressources soient chargées sur la plateforme Istex, mais aussi traitées et formatées suivant les protocoles propres à Istex. La convention passée avec l'ANR prévoyait déjà dans l'annexe 1 qui décrit le projet de faire ingérer à la plateforme des ressources en archives ouvertes. Cette

idée reste intéressante pour certaines ressources en accès libre telles que celles hébergées par Persée ou PLOS. Les thèses disponibles en accès ouvert dans différents entrepôts contribueraient aussi à actualiser les ressources d'Istex, à condition qu'elles soient déposées sous un régime juridique autorisant la réutilisation. La mise en œuvre de cette idée créera cependant une distorsion par rapport aux ressources Istex acquises dont l'accès est réservé à des bénéficiaires définis par une licence. Cet effet est acceptable dans **une stratégie mettant l'accent sur le développement de services préparant et facilitant la fouille de textes en appliquant des traitements standardisés à ces derniers. Un *hub* de données serait ainsi créé, comparable au *hub* de métadonnées élaboré par l'Abes.** De cette façon seraient définis les principes d'une interopérabilité avec des applications de fouilles de textes et de données implémentées localement par les chercheurs en fonction de leur champ disciplinaire. **En effet, il importe de ne pas sous-évaluer l'importance de ce facteur disciplinaire qui induit des spécificités fortes des travaux de recherche et par conséquent la nécessité de disposer d'outils adaptés aux communautés.**

<u>Recommandation</u> : Développer les services de la plateforme Istex qui constitueront un *hub* de données comparables au *hub* de métadonnées élaboré par l'Abes. Favoriser l'interopérabilité avec les bibliothèques numériques en accès ouvert (Persée, Gallica,…) et les applications de fouille de textes propres à des communautés disciplinaires.

3.1.2. Quelle répartition des rôles entre les acteurs (Abes/Couperin/Inist) ?

La description des fonctions consignée dans l'Accord de consortium entre les partenaires Istex a été respectée et n'a pas posé de difficultés majeures. La seule zone de frottement qui a pu être identifiée est celle de la négociation confiée à l'Abes plutôt qu'à Couperin, mais dans un contexte très particulier (enveloppe financière dédiée et achat unique) et sur des objectifs déterminés avec les représentants de Couperin. En amont, l'Abes s'est concentrée sur les métadonnées et l'Inist sur la plateforme et les données. Plus que les collaborations qui se déroulent sans heurts, c'est l'articulation entre ces deux institutions qui interroge : l'Abes est un établissement public à caractère administratif doté de missions nationales dans le périmètre de l'enseignement supérieur. L'Inist est une unité propre de service du CNRS. Dès lors, la tentative d'arrimer les droits acquis par l'une sur ceux de l'autre aboutit à un montage juridique aussi fragile que celui traduit par la phrase suivante du CCAP du marché Elsevier : « A ce titre, l'Abes garantit le Titulaire de bénéficier de l'ensemble des autorisations nécessaires de l'Inist-CNRS aux fins des présentes. ». Le positionnement de l'Inist a beaucoup évolué ces dernières années et s'oriente vers le développement de services qui intéressent potentiellement tous les chercheurs, tels que la plateforme Istex ou la plateforme Opidor destinée à la gestion et à la valorisation des données de la recherche. Un changement de statut de l'Inist, qui entérine ses missions nationales de façon plus explicite que l'invocation « d'une mission de développement de l'accès aux travaux et données de la recherche » attribuée au CNRS par le décret n° 2015-1151 du 16 septembre 2015, faciliterait certainement la définition d'un cadre juridique solide pour les collaborations entre l'Abes et l'Inist et l'identification de moyens humains pérennes à dédier au développement et à la maintenance de la plateforme Istex. **L'assistance aux établissements qui intègrent Istex**

dans leur SID, la formation des chercheurs et des bibliothécaires/documentalistes, le développement de nouveaux services, l'intégration de nouvelles ressources, la sauvegarde et la maintenance courante nécessitent des ressources humaines évaluées à 7 ETP.

<u>Recommandation :</u> Franchir une nouvelle étape dans l'évolution de l'Inist et consacrer ses missions nationales par un changement de statut : regrouper l'Inist et l'Abes au sein d'une structure rattachée au MESRI qui tiendrait le rôle de grand opérateur national pour les métadonnées et les données de l'enseignement supérieur et de la recherche. Dans ce nouveau cadre, affecter des moyens pérennes à la plateforme Istex .

3.1.3. Comment conjuguer politique nationale et autonomie des établissements ?

Les associations professionnelles, AURA, Couperin, ADBU, ont décelé dès 2009 le paradoxe apparent que constituait le soutien apporté à l'élaboration d'une politique nationale de l'IST alors que la loi relative aux libertés et responsabilités des universités (*LRU*) avait été promulguée deux ans plus tôt et elles l'ont démontré dans leur manifeste déjà cité : « Telle qu'entendue, une politique de licences nationales n'est en rien antinomique avec la politique des établissements. Bien au contraire, une application intelligente de la subsidiarité, basée sur l'analyse des besoins des membres en cohérence avec les objectifs assignés à la recherche française permet une optimisation des politiques publiques, et une intervention au bon niveau: l'essentiel est que les opérateurs agissent dans une logique de communautés, au-delà des partitions institutionnelles ». Ce principe de subsidiarité a clairement présidé à la constitution d'un socle documentaire grâce aux achats de collections rétrospectives dans le cadre d'Istex. Il est encore invoqué lorsque le GIS CollEx-Persée se propose de financer des acquisitions de ressources documentaires de niche dont le besoin a été exprimé par des communautés disciplinaires, mais que les établissements ne peuvent acquérir ou renoncent à le faire pour des raisons d'efficience.

A un autre niveau, la stratégie nationale de la France en matière de recherche s'appuie sur des infrastructures dont certaines relèvent du champ de l'IST : HAL, OpenEdition, CollEx-Persée…**La plateforme Istex pourrait prétendre à un label « infrastructure de recherche » qui assoirait son rôle dans le développement de la fouille de textes**.

La définition à l'échelon national d'une politique documentaire d'acquisition sécurisée par un archivage à long terme s'est prolongée par une réflexion sur la **conservation partagée** entre les établissements visant à articuler au mieux les supports imprimés et numériques à l'échelon local et à instaurer des pôles de conservation des collections imprimées à l'échelon régional ou national, dans un souci de subsidiarité entre institutions, mais aussi de mutualisation. La mise en œuvre de ces plans de conservation partagée a permis à des établissements de libérer des espaces et de recentrer leur propre politique documentaire. De même, le contrat Elsevier comprend la fourniture gratuite de deux jeux annuels de la *Complete Freedom Collection* **sous forme imprimée** à des fins de conservation. Cette mission est assurée par certains établissements, très souvent d'anciens Cadist, au bénéfice de tous.

La constitution de collections courantes complique singulièrement la conjugaison d'une politique nationale et de l'autonomie des établissements parce qu'elle suppose des financements récurrents. L'expérience de la négociation Elsevier pour le contrat 2014-2018 se caractérise par deux traits : d'une part, elle a été conduite de manière centralisée conformément à un mandat délivré par les membres d'un consortium regroupant l'ensemble des institutions de l'enseignement supérieur et de la recherche, ce qui vaut à cette licence le qualificatif de « nationale » ; d'autre part, le ministère n'est intervenu que sur trois points sur lesquels aucun opérateur ne pouvait se substituer à lui : la coordination interministérielle sur les modalités de financement, le prélèvement à la source, seule solution trouvée pour simplifier la collecte des contributions, et le débat avec le ministère de l'Economie sur la TVA, suivi de la mise au point d'une solution.

Les protocoles nationaux signés avec Cairn, EDP Science et OpenEdition tentent un autre mode de conjugaison entre une politique nationale de soutien à l'édition scientifique et l'autonomie des établissements : le courrier d'accompagnement incite ces derniers à « pratiquer une politique d'achat responsable ». Autrement dit, il est de leur responsabilité d'apporter leur aide financière aux revues scientifiques françaises ; mais leur autonomie les laisse libres de décider s'ils adhèrent ou non aux groupements de commandes dont les contenus disciplinaires ne recouvrent pas toujours leurs domaines d'enseignement et de recherche. Il faut donc recourir à des arguments susceptibles de les convaincre, se situant forcément sur un terrain idéologique ou symbolique. La signature du président de l'Alliance Athena au bas du Protocole national concernant OpenEdition relève de ce registre.

3.2. Quels scénarios pour l'avenir ?

3.2.1. L'incidence du développement de l'accès ouvert aux publications sur les licences à venir

Lors des journées d'étude organisées par Couperin en janvier 2018, Jean-Pierre Finance, président du CA de ce consortium, a déclaré : « Aujourd'hui la question n'est plus de savoir si l'on doit aller vers l'accès ouvert aux publications scientifiques, mais comment et quand y parvenir ». Les Allemands, impatientés par la progression trop lente du pourcentage d'articles évalués par des pairs en accès libre[24], ont décidé de basculer (*journals flipping*) d'un modèle économique où les chercheurs paient pour lire à un modèle où ils paient pour publier et lisent gratuitement. Ils sont donc prêts à convertir leurs budgets d'abonnement à des revues scientifiques en redevance pour le droit de publier, couramment appelée *Article Processing Charges* (APC). La négociation qu'ils mènent actuellement avec Elsevier est fondée sur ce nouveau principe, mais vise tout autant à obtenir une diminution des montants versés à l'éditeur. Quels objectifs de négociation le consortium Couperin se fixera-t-il pour le prochain contrat avec Elsevier ?

L'étude menée par l'*European University Association* (EUA) sur les *Big Deals* en cours début 2017 chez ses membres révèle que seulement 10 % des 82 contrats examinés

[24] 20 % d'après l'étude sur l'Open Access conduite par l'EUA sur des données 2016-2017 et publiée en février 2018. A l'échelon mondial, une étude nord-américaine avance le chiffre de 28 % pour la même année.

concernant des collections de périodiques incluent des APC ; toutefois, 63 % des répondants affirment vouloir inclure des APC dans leurs futurs contrats. Couperin a mis en place des indicateurs dans le marché Elsevier en cours qui permettent de connaître le nombre d'articles publiés chaque année chez cet éditeur avec des APC par des auteurs français. Il vient aussi récemment de diffuser les résultats d'une enquête lancée pour connaître les dépenses en APC d'un échantillon de 15 établissements en 2015. Ces données ont été déposées sur le site OpenAPC ce qui permet de les comparer à celles de l'Allemagne. Le coût moyen de publication d'un article avec APC est plus élevé pour un auteur français que pour un auteur allemand :

Coût moyen de publication en APC chez cet éditeur (€) en 2015	Auteur français	Auteur allemand
Springer	1 874	1 562
Elsevier	2 245	1 554
Wiley-Blackwell	2 079	1 692
PLoS	1 324	1 446

Ce constat peut être rapproché d'une conclusion qui ressort de l'étude de l'EUA sur les *Big Deals* : le coût de ses contrats globaux rapporté au produit intérieur brut d'un pays varie dans des proportions qui paraissent aléatoires d'un pays à l'autre, sauf à considérer que les montants demandés par un éditeur à un pays dépendent des résultats obtenus dans un autre, ce qui suppose des calendriers de négociation échelonnés.[25] De ce double constat on induit que ce qui est vendu n'a aucune valeur intrinsèque, au moins aux yeux des éditeurs concernés, mais au plus une valeur relative par rapport à d'autres offres commerciales. Dans un contexte de négociation**, le plus important devient alors la capacité des établissements à faire front commun dans la négociation.** D'un point de vue économique, cela signifie que le prix est fixé par l'éditeur en fonction de ce que l'acheteur lui semble prêt à payer. L'Allemagne et les Pays-Bas en ont déduit qu'une baisse sensible du prix pouvait et devait être un objectif de négociation.

<u>Recommandation</u> : Constituer un front commun des établissements membres de Couperin qui se seront accordés sur un mandat de négociation clair. S'appuyer sur la notoriété du consortium français pour intensifier la concertation à l'échelon européen.

Hormis le changement de modèle économique, d'autres pistes sont explorées pour accélérer le passage à un accès libre aux écrits scientifiques. Certaines visent à modifier les méthodes d'évaluation de la recherche, d'autres à créer de nouveaux modes de publication. Ces

[25] figures 31 et 32 de l'étude de l'EUA sur les *Big deals*, pages 22 et 23.

expérimentations s'inscrivent très souvent dans un cadre disciplinaire précis : MathOA, PsyOA, SciPost en physique, Knowledge Unlatched en sciences humaines, sont des fondations pour les deux premières et des plateformes pour les deux dernières visant à faciliter et accélérer le passage en accès ouvert des revues scientifiques de leur domaine. La focalisation sur les *Big Deals* conduit à sous-estimer cette dimension disciplinaire qui joue un rôle tout aussi important dans le domaine des archives ouvertes où nombre d'entrepôts sont dédiés à une discipline ou à un ensemble de disciplines connexes. Or le modèle des APC qui est désormais associé aux grands éditeurs internationaux dont les revues font l'objet de *Big Deals* est propre à certains champs scientifiques et tend à en contaminer d'autres, mais il n'existe pas dans la sphère éditoriale des sciences humaines et sociales. Cette approche disciplinaire a le mérite de renforcer le rôle des chercheurs dans le processus de publication scientifique et il est indispensable que ces derniers reprennent le contrôle d'une activité qui contribue à l'élaboration de la science.

Recommandation : Quel que soit le modèle retenu (payer pour lire, payer pour publier ou un autre) pour la négociation des contrats avec les éditeurs internationaux, se fixer pour objectif d'obtenir une baisse des coûts substantielle *et* inciter les établissements à consacrer les sommes ainsi libérées au développement d'autres modes de publication scientifique conformes aux principes du *Fair Open Access* et portés par les communautés de chercheurs représentées en leur sein.

Le précédent créé par le prélèvement à la source opéré pour le financement de la licence nationale Elsevier pourrait inciter à centraliser ce soutien à d'autres modes de publication scientifique. Or, l'appui des communautés disciplinaires est déterminant pour le succès de cette entreprise. Les bibliothèques peuvent servir de vecteur à cette stratégie en axant leur politique documentaire non pas sur l'acquisition de ressources, mais sur le soutien à la publication en accès libre et équitable (*Fair open access).* Certaines le font déjà, beaucoup plus fréquemment à l'étranger qu'en France, et contribuent à des initiatives telles que Knowledge Unlatched ou MathOA. L'expansion d'OpenEdition et de son modèle *freemium* illustrent parfaitement cette action.

Recommandation : inciter les bibliothèques universitaires et les centres de documentation à soutenir financièrement les démarches de publication en libre accès en réorientant leur politique documentaire avec l'appui des communautés scientifiques de leurs établissements.

Les bibliothèques peuvent aussi développer des services en lien avec l'édition dans un contexte d'intégration des chaînes de production et de diffusion des écrits scientifiques à l'instar de ce qu'ont réalisé les bibliothèques universitaires de Bordeaux et de Clermont-Ferrand.[26]

L'essor de l'accès ouvert aux publications résorbe la problématique de l'égalité d'accès aux ressources documentaires et consolide le socle que le projet Istex s'est attaché à fonder. **Cependant, il ne supprime ni la question juridique de la propriété des publications, ni la**

[26] Voir rapport de l'IGB sur « les enjeux du numérique concernant les ressources documentaires en SHS », pages 34-35, mars 2017.

nécessité de conserver celles-ci sur le long terme et ces aspects doivent être pris en compte dans les solutions alternatives d'édition et de diffusion.

3.2.2. Trois réflexions concernant Elsevier

L'adjectif « national » accolé à la licence Elsevier se justifie par le périmètre du consortium Couperin et la centralisation de la négociation bien plus que par le nombre d'établissements qui en bénéficient effectivement (199 sur les 476 potentiels). Parmi ceux-ci 44 accèdent gratuitement à la *Complete Freedom Collection*. Cette situation invite à considérer le modèle de financement et de répartition élaboré en 2014 comme transitoire. Il a permis de détacher la contribution des établissements de leurs anciens abonnements imprimés. **Il mériterait d'être révisé à l'aune des usages constatés pendant la période 2014-2018 et étendu à l'ensemble des établissements utilisateurs.** Elsevier n'a pas connaissance de la répartition effectuée et garde en mémoire le chiffre d'affaire gagé de 2013 pour chaque établissement. Il repartira de cette base en cas d'échec de la négociation nationale.

Le marché 2014-2018 demandait la transmission d'informations sur les articles publiés chaque année dans la CFC dont certaines ciblaient les auteurs relevant d'une institution française, dans des revues en accès par abonnement ou dans des revues en *open access* (hybrides ou non**)**[27]**. Le volume annuel de publications d'un établissement dans un type de revues peut aussi être intégré au modèle de répartition, ce qui peut avoir un effet incitatif**.

La clause concernant le TDM qui avait le mérite d'introduire une nouvelle possibilité mais qui souffrait de certaines limites, devra être renégociée de manière à acquérir le droit de charger sur la plateforme Istex les articles de l'année n-1 et de leur appliquer des traitements préalables à la fouille de textes. Cela suppose de maintenir l'exigence d'obtenir la propriété des données et le droit de les exploiter.

3.2.3. Une ouverture européenne pour Istex ?

Les possibilités offertes par la fouille de textes sont perçues par l'ensemble des communautés de chercheurs et la légalisation de ces pratiques constitue un des enjeux de la révision de la directive européenne sur le droit d'auteur. Les ressources hébergées sur la plateforme Istex ne sont accessibles qu'aux chercheurs français ; en revanche, les traitements normalisés, les protocoles et l'interopérabilité développés permettent un interfaçage avec d'autres bibliothèques numériques et d'autres plateformes de services à l'échelon français ou européen. Un projet tel que **Visa TM** qui étudie les conditions de production de services TDM basés sur l'analyse sémantique dans le champ de l'agronomie articule la plateforme de TDM OpenMinted, Istex et des ontologies d'AgroPortal. Il s'inscrit dans le projet européen **OpenMinted** (Open mining infrastructure for text and data). Les concepteurs d'Istex avaient déjà tracé cette voie lorsqu'ils s'étaient fixés pour objectif de contribuer à la création d'un espace européen de recherche.

[27] Voir 1.3.3, la partie sur Elsevier

Conclusion

L'idée de contracter des licences nationales pour des ressources documentaires a émergé en France en 2008 dans le rapport Salençon et s'est concrétisée en 2012 par le projet Istex financé au titre du Programme d'investissement d'avenir. Elle visait à créer un socle documentaire numérique pérenne et commun à l'ensemble des chercheurs, en réponse aux inégalités territoriales et institutionnelles qui constituaient un frein à la recherche française. D'emblée, elle associait à cet ensemble de ressources documentaires une plateforme nationale y donnant accès et proposant des services de traitement et d'exploitation des métadonnées et du texte intégral, ce qui supposait d'obtenir les droits nécessaires à ces opérations.

Dans le cadre d'Istex, les licences nationales ont porté exclusivement sur des corpus textuels clos, acquis de façon pérenne par un acheteur public, l'Abes, pour la communauté des chercheurs français. En 2013, la politique des licences nationales a été étendue à un abonnement courant, la *Complete Freedom Collection* d'Elsevier. Un accord national a été signé qui répondait à quatre objectifs : centraliser la négociation, obtenir des conditions tarifaires en baisse, changer de modèle économique, autrement dit se détacher du chiffre d'affaire historique des collections imprimées, et acquérir le droit de charger les articles sur une plateforme nationale. Cet accord s'est traduit par un marché négocié porté par l'Abes et un groupement de commandes. Il a bénéficié au total à 199 établissements (147 pour le contrat précédent) sans entraîner de hausse de la consultation ou de la publication dans la CFC pendant la durée du marché avec Elsevier.

Plus récemment, les protocoles passés avec Cairn, EDP Sciences et OpenEdition afin de soutenir l'édition scientifique française et d'accélérer le passage à l'accès ouvert ainsi que la feuille de route du GIS Collex-Persée se rattachent expressément à la politique des licences nationales.

Cependant, l'essor de l'accès ouvert aux publications scientifiques influe sur le positionnement de la plateforme Istex. Le socle documentaire gagnera certes à être complété ponctuellement ; il importe toutefois autant de développer l'interopérabilité avec d'autres bibliothèques numériques et les services permettant d'exploiter des corpus composites. Un véritable hub de données pourra ainsi être élaboré, comparable au hub de métadonnées de l'Abes. Une telle plateforme contribuera fortement à l'intensification en France de la fouille de textes qui ouvre à la recherche des possibilités très prometteuses dans de nombreux champs disciplinaires. Elle doit disposer de moyens humains et financiers permanents et relever d'un opérateur national. Un rapprochement statutaire de l'Abes et de l'Inist fournirait un cadre approprié à cette nouvelle mission.

Ce gisement documentaire bâti par Istex doit rester accessible à l'ensemble des chercheurs. Les statistiques de consultation à partir des sites des éditeurs attestent sans ambiguïté l'utilité de ces archives pour les chercheurs. L'ouverture encore récente de la plateforme et son manque d'intégration effective aux systèmes d'information documentaire des établissements inclinent à juger qu'elle n'a pas encore donné la pleine mesure de son utilité et qu'il est indispensable d'amplifier les échanges avec les chercheurs et les bibliothécaires ainsi que les actions de nature à faciliter sa prise en main.

Les quatre objectifs qui ont guidé l'accord Elsevier de 2014 conservent toute leur pertinence en 2018. Cependant, le contexte dans lequel s'inscrit la fin du contrat Elsevier se caractérise par une modification en profondeur des principes de la politique documentaire, qu'elle soit conçue à l'échelon national ou à l'échelon local. Elle doit désormais moins viser à acquérir des ressources documentaires qu'à soutenir des dispositifs de publication souvent propres à un ou plusieurs champs disciplinaires et portés par une communauté de chercheurs. Le changement de modèle économique revêt donc un tout autre sens qu'en 2013. Il peut aller jusqu'à développer un écosystème de publication scientifique qui n'implique pas les éditeurs, comme l'ont déclaré les participants au « sommet sur les stratégies nationales pour atteindre l'accès ouvert » qui s'est tenu le 2 mai 2018 à Berlin, à l'invitation du président de l'HRK et en présence d'un représentant de l'Union européenne[28]. La négociation précédente et la situation actuelle dans plusieurs pays européens montrent que, quel que soit le mandat donné aux négociateurs, seul un front commun solide et durable peut permettre d'atteindre les objectifs fixés. L'élargissement du périmètre de Couperin, la création de la BSN et de son comité de pilotage, remplacé désormais par le Comité pour la science ouverte (CoSO), ont notablement renforcé la coordination entre les universités et les organismes de recherche. Une position commune doit être adoptée à l'échelon national, mais aussi au sein de l'Union européenne, par une convergence des stratégies pour atteindre l'accès ouvert aux publications et plus globalement pour rendre les chercheurs à nouveau maîtres de la communication scientifique, conformément à l'un des objectifs du Plan national pour la science ouverte.

[28] Voir le communiqué de la CPU, du CNRS et de Couperin : http://www.cnrs.fr/dist/z-outils/documents/Communique_Summit-meeting-on-national-open-access-strategies_FR.pdf

Recommandations

Concernant Istex :

- Définir un nouveau cadre juridique pour Istex qui fixe les rôles et responsabilités des parties prenantes ainsi que les moyens dévolus à la maintenance et au développement de la plateforme et qui adapte le mode de gouvernance.

- Compléter ponctuellement les collections disponibles sur la plateforme Istex pour les domaines encore mal couverts. S'appuyer sur le GIS Collex-Persée pour les ressources s'adressant à une communauté potentiellement très réduite, en particulier en ALSHS (Arts, lettres, sciences humaines et sociales). Etablir dans la mesure du possible une continuité entre les archives et l'abonnement courant souscrit par les établissements.

- Limiter l'abonnement Istex aux services liés à la fouille de textes, ne pas y inclure les ressources documentaires et les programmes permettant d'intégrer ces ressources au système d'information documentaire des établissements. Etablir un contrat qui précise les droits et devoirs des établissements abonnés aux services et de ceux qui ont seulement accès aux ressources documentaires.

- Statuer sur la nécessité ou non de prolonger les accès aux archives et corpus à partir des sites éditeurs en fonction des dates d'échéance variables de cette mesure initialement conçue comme transitoire.

- Mettre en commun les réflexions et les expériences des équipes de la BNF, de l'Inist et des infrastructures de recherche dédiées à l'IST sur les services aux chercheurs manipulant des corpus de textes et de données, notamment dans le cadre de l'infrastructure de recherche Collex-Persée.

- Développer les services de la plateforme Istex qui constitueront un *hub* de données comparables au *hub* de métadonnées élaboré par l'Abes. Favoriser l'interopérabilité avec les bibliothèques numériques en accès ouvert (Persée, Gallica…) et les applications de fouille de textes propres à des communautés disciplinaires.

- Accroître le degré de sécurisation des ressources documentaires acquises en conservant les fichiers dupliqués sur un autre site que Nancy.

- Mettre en œuvre le tour de France annoncé de façon à écouter les attentes des chercheurs et des bibliothécaires/documentalistes. En tirer des conclusions en matière d'actions de communication et de formation, en dégager aussi des axes de développement des services.

- Demander au ministère de la Culture de mener une campagne d'information à destination des grandes bibliothèques publiques, notamment des bibliothèques municipales classées, les incitant à promouvoir les ressources Istex auprès de leur public.

Concernant Elsevier :

- Constituer et maintenir un front commun des établissements membres de Couperin qui se seront accordés sur un mandat de négociation clair. S'appuyer sur la notoriété du consortium français pour intensifier la concertation à l'échelon européen.

- Quel que soit le modèle retenu (payer pour lire, payer pour publier ou un autre) pour la négociation des contrats avec les éditeurs internationaux, se fixer pour objectif d'obtenir une baisse des coûts substantielle *et* inciter les établissements à consacrer les sommes ainsi libérées au développement d'autres modes de publication scientifique conformes aux principes du *Fair Open Access* et portés par les communautés de chercheurs représentées en leur sein.

Recommandations générales :

- Transférer au CoSO (Comité pour la science ouverte) le rôle consultatif exercé par le comité de pilotage BSN sur les acquisitions et plus globalement sur les licences nationales.

- Franchir une nouvelle étape dans l'évolution de l'Inist et consacrer ses missions nationales par un changement de statut : regrouper l'Inist et l'Abes au sein d'une structure rattachée au MESRI qui tiendrait le rôle de grand opérateur national pour les métadonnées et les données de l'enseignement supérieur et de la recherche. Dans ce nouveau cadre, affecter des moyens pérennes à la plateforme Istex.

- Inciter les bibliothèques universitaires et les centres de documentation à soutenir financièrement les démarches de publication en libre accès en réorientant leur politique documentaire avec l'appui des communautés scientifiques de leurs établissements.

Annexes

Annexe 1 : Lettre de mission de l'Inspection générale des bibliothèques pour 2018

Annexe 2 : Personnes rencontrées

Annexe 3 : Corpus Istex

Annexe 1 : Lettre de mission de l'IGB 2018

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

La Ministre de la Culture

Monsieur le Doyen,

Les bibliothèques représentent sur l'ensemble des territoires, pour tous les publics et à tous les âges, d'irremplaçables lieux de lecture, de formation tout au long de la vie et de recherche, d'accès le plus large à la culture et d'éducation artistique et culturelle. A ce titre, elles sont déterminantes pour la vitalité de notre démocratie. Leur rôle est fondamental pour renouveler les liens entre les citoyens et la culture, et pour garantir, grâce au principe de libre constitution des collections, l'accès aux savoirs et à une information pluraliste. Pour améliorer la diffusion de la culture et de l'information, pour mieux répondre aux besoins de leurs publics et contribuer davantage à la réussite scolaire et universitaire, les bibliothèques doivent être encore plus accessibles, notamment en élargissant les horaires d'ouverture et en renforçant la médiation. Confrontées aux enjeux du numérique, elles sont également amenées à accompagner les évolutions de leurs territoires, dans les sites universitaires comme dans les collectivités territoriales, dans un contexte de maîtrise des dépenses publiques.

L'inspection générale des bibliothèques (en liaison, le cas échéant, avec les autres inspections générales de nos deux départements ministériels) contribue à mesurer l'efficacité des politiques publiques en faveur du développement de la lecture et de la documentation. Ainsi, dans le cadre de cette lettre de mission, les rapports consécutifs aux missions et au contrôle scientifique et technique des sites et des établissements ainsi qu'aux études thématiques devront proposer des recommandations concrètes et des pistes d'innovation concernant l'optimisation des moyens mobilisés au service des usagers. Vous vous attacherez en particulier aux améliorations à apporter pour adapter les horaires d'ouverture au rythme de vie des usagers, pour rendre encore plus efficientes l'organisation du travail et les politiques d'acquisition et de conservation de documents physiques et numériques, ainsi que pour renforcer la coopération entre les différentes catégories de bibliothèques dans les domaines de l'enseignement, de la culture et de la recherche.

Les recteurs-chanceliers, les directeurs d'administration centrale ou les responsables des établissements publics qui souhaitent une intervention de l'inspection générale des bibliothèques sont invités à prendre l'attache du Cabinet du ministre concerné. Dans les mêmes conditions, l'inspection générale des bibliothèques est également susceptible d'intervenir pour le compte des collectivités territoriales qui en font la demande.

Nous vous prions d'agréer, monsieur le doyen, l'assurance de notre meilleure considération.

Frédérique Vidal

Françoise Nyssen

Monsieur Pierre CARBONE
Doyen de l'Inspection générale des Bibliothèques
110 rue de Grenelle
75357 PARIS 07 SP

31 DEC. 2017

Liste des missions

Missions pour le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

Sites et établissements

La COMUE Paris Saclay et la documentation

La COMUE Paris Lumières et la documentation

Le Centre technique du livre de l'enseignement supérieur (mission conjointe avec l'IGAENR)

Missions thématiques

Première étude d'impact de la politique des licences nationales

Le pilotage de la documentation dans la gouvernance des universités

Documentation et services aux chercheurs dans les établissements

Des CADIST à Collex-Persée : méthodologie de suivi et d'évaluation

Missions pour le Ministère de la Culture

Bibliothèques municipales

Agen

Châlons-en-Champagne

Evreux

Limoges

Saint-Flour

Saintes

Sevran

Tours

Verdun

Bibliothèques intercommunales

Agglomération du Choletais

Grand Paris Seine et Oise

Agglomération de Quimper Bretagne occidentale

Seine Normandie Agglomération

Communauté d'agglomération Sophia Antipolis

Communauté d'agglomération du Bassin de Thau

Bibliothèques départementales

Alpes de Haute-Provence

Guadeloupe (et Bibliothèque Caraïbe)

Hautes-Pyrénées

Lozère

Diagnostics territoriaux

La lecture publique à l'échelle des intercommunalités du département de la Nièvre

Annexe 2 : Personnes rencontrées

- David Aymonin, directeur de l'ABES, Martine Brunet, responsable administrative de l'ABES, Benjamin Bober, équipe Istex de l'ABES
- Denis Bruckmann, directeur général adjoint de la BNF et Anne Pasquignon, adjointe au directeur des collections de la BNF
- Grégory Colcanap, coordonnateur Couperin
- Lise Dumasy, présidente du Conseil d'administration de l'ABES, présidente de la COMUE Université Grenoble Alpes, membre du Conseil d'administration de Couperin (présidente du CA depuis le 21 juin 2018)
- Laurence El Khouri, directrice par interim de la DIST du CNRS
- Jean-Pierre Finance, président du Conseil d'administration de Couperin, président honoraire de l'université de Lorraine, président d'un groupe d'experts au sein de l'EUA
- Thierry Fournier, responsable gestion des abonnements et open access, SCD Rennes1, négociateur Couperin, ancien animateur du groupe de travail Couperin sur les indicateurs
- Paul Indelicato, conseiller recherche de la CPU et Florence Egloff, chargée de mission par la CPU
- Sandrine Malotaux, responsable du département négociations de Couperin, membre du bureau de Couperin
- Sébastien Respingue, responsable cellule ebooks, membre du bureau de Couperin
- Laurent Schmitt, chef de projet Istex pour l'Inist
- Christine Weil-Miko, CNRS, responsable du pôle de négociations Grands comptes, membre du bureau de Couperin,
- Dominique Wolf, directrice Inist

Annexe 3 : Corpus Istex (source : www.licencesnationales.fr, consulté le 23 juillet 2018)

Corpus acquis sur crédits d'impulsion, avant lancement du projet Istex : EEBO, ECCO, Springer journals, Classiques Garnier.
Manque dans le tableau ci-dessous le corpus Lavoisier (32 revues en STM). Le corpus EDP Sciences a été étendu (90 revues jusqu'en 2016).

Ressources acquises
Négociations en cours
Négociations non abouties

	Editeur	Ressource	Type de ressource	Couverture	Corpus proposé
Pluridisciplinaire	Annual Reviews	Electronic Back Collection	Archives de collections de revues scientifiques	Vol 1 – 2007	33 titres
	Brill	Journals Archive Online	Archives de collections de revues scientifiques	Vol 1 – 2012	220 titres
	Cambridge University Press	Cambridge Journals Digital Archive Collection	Archives de collections de revues scientifiques	Vol 1 – 2010	225 titres
	De Gruyter	De Gruyter eJournals Archives	Archives de collections de revues scientifiques	Vol 1 – 2012	473 titres
	EDP Sciences	Collection d'archives ouvertes EDP Sciences	Archives de collections de revues scientifiques/Ebooks	Vol 1 – 2012	61 titres + 27 Ebooks
	Elsevier	Archives de la Freedom Collection + Lancet + Cell Press	Archives de collections de revues scientifiques	Vol 1 – 2001	2253 titres
	Nature Publishing Group	Nature Backfiles	Archives de collections de revues scientifiques	Vol 1 – 2012	8 titres
	Oxford University Press	Oxford Online Archives	Archives de collections de revues scientifiques	Vol 1 – 2010	198 titres
	Royal Society of London	The Royal Society Journal Archive	Archives de collections de revues scientifiques	1965 – 2012	9 titres

	Sage Publications	Sage Deep + Shallow Backfiles	Archives de collections de revues scientifiques	Vol 1 – 2009	446 titres
	Wiley-Blackwell	Wiley-Blackwell Backfiles	Archives de collections de revues scientifiques	Vol 1 – 2011	940 titres
Sciences et techniques	American Chemical Society	The ACS Legacy archives	Archives de collections de revues scientifiques	1879 – 2012	23 titres
	American Physical Society	PROLA (APS Backfiles)	Archives de collections de revues scientifiques	Vol 1 – 2009	8 titres, 2 séries
	Duke University Press	Duke Mathematical Journal	Archives de collections de revues scientifiques	Vol 1 – 2012	1 titre
	Institute of Physics Publishing	IOP Publishing Historic Archive & Recent Years	Archives de collections de revues scientifiques	Vol 1 – 2010	100 titres
	Royal Society of Chemistry	RSC Journals Archive	Archives de collections de revues scientifiques	Vol 1 – 2007	118 titres
	Royal Society of Chemistry	Ebook complete collection	Ebooks	1968 – 2013	1200 titres
	Geological Society of London	Special Publications Full archive : SP001 – SP300	Ebooks	1964 – 2008	300 titres
	Elsevier	Collection d'encyclopédies en Sciences de la terre et de l'univers	Encyclopédies	—	9 titres
	Springer	Thématique Sciences : collections anglaises complètes des ebooks en Physique et Astronomie, Chimie et Sciences des Matériaux, Mathématiques, et Ingénierie	Ebooks	Des origines à 2013	33 527 titres

Sciences de la vie et santé	American Medical Association	JAMA and the Archives Journals Backfiles Collection	Archives de collections de revues scientifiques	Vol 1 – 1997	10 titres
	British Medical Association	BMJ Journals Archives	Archives de collections de revues scientifiques	Vol 1 – 2011	31 titres
Lettres et sciences humaines	Numérique Premium	Collection Littérature française et francophone et Révolution et Empire	Ebooks	1830 – 2015	269 titres
	Brepols	Brepols Periodica Online + Brepols Miscellanea Online	Archives de collections de revues scientifiques	Vol 1 – 2011	23 titres + 313 ebooks
	Brill	New Pauly Online	Dictionnaire	—	—
	OpenEdition	Collection d'ouvrages de recherche en histoire, anthropologie et sociologie	Ebooks	1905 – 2015	1195 titres
Sciences économiques et gestion	Emerald Group Publishing	Emerald Management ejournals Archives	Archives de collections de revues scientifiques	Vol 1 – 2006	230 titres
	Emerald Group Publishing	Business, Management & Economic eBook Series Collection	Ebooks	1991 – 2008	502 titres
	Wiley	Online Books – Business, Economics, Finance & Accounting	Ebooks	1998 – 2011	461 titres
	Sage	Research Methods Online	Ebooks	1970 – 2012	750 titres
Sciences juridiques et politiques	Brill	Recueil des Cours de l'Académie de la Haye en ligne	Recueil de cours	Vol 1 – 2012	—
	Taylor & Francis	Ebooks packages Politics & International Relations	Ebooks	1977 – 2012	1492 titres